



REPUBLIQUE DU BENIN

ገጽገጽ

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ገጽገጽ

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

ገጽገጽ

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES (FLASH)

ገጽገጽ

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE- ANTHROPOLOGIE (DS- A)

ገጽገጽ

MEMOIRE DE DIPLOME D'ETUDES APROFONDIES (DEA)

Option :

Sociologie du Développement

Année académique :

2008-2009

**PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE URBAINE FACE AUX
CONTRAINTE DE L'AMENAGEMENT DE LA VILLE
DE COTONOU**

Réalisé et soutenu

PAR :

Cyrellia B.H. YEBE

SOUS LA SUPERVISION DE :

Pr. Dr. Ir. Roch L. MONGBO

Sociologue - Agronome

Maître de conférences des Universités du CAMES

Directeur du LADYD

Avril 2013

DEDICACES

A

La Sainte Trinité, sans laquelle je n'aurais jamais réalisé ce rêve.

Seigneur, durant les moments pénibles de ma vie, tu es celui sur qui je m'appuie. Mon Guide, ma Citadelle, ma Force, je te loue du fond de mon être pour les merveilles que tu accomplis dans ma vie.

Que ton esprit généreux me soutienne à jamais !

Mon père Chéri, Lucien YEBE

" Le bonheur a un prix " ; c'est de cette vérité que tu t'es inspiré pour exhorter tes enfants à se battre dans la vie afin de se réaliser et connaître le bonheur.

Je t'en serai éternellement redevable et te souhaite longue vie auprès de nous !

Ma maman Chérie, Angèle YEBE

La vie que tu m'as donnée, l'affection dont tu m'as entourée constituent une énorme dette que je ne pourrai jamais solder.

Je t'en suis reconnaissante et te souhaite un infini bonheur !

Mes amours Ange et Noadya SEKLOKA, que ferai-je sans vous ? Vous êtes une partie de moi,

Je vous aime !

Ma feuë sœur Carole,

Ta présence me manque infiniment !

Mes sœurs Déborah, Manuela et Gloria

J'espère être pour vous un exemple à suivre!

Tous ceux qui ont contribué à la formation et à l'éducation de la femme que je suis devenue ;

Je dédie ce travail.

REMERCIEMENTS



Monsieur Roch L. MONGBO, notre honorable maître ; c'est avec une profonde reconnaissance que je vous remercie pour l'accueil chaleureux et la disponibilité dont vous avez fait preuve à mon égard, et pour avoir dirigé avec rigueur et patience ce travail en dépit de vos multiples préoccupations. ***Toute ma Gratitude !***

Gilles Faucas BESSAN pour avoir manifesté de l'intérêt pour le présent travail, ***je te dois une fière chandelle !***

Etienne Kpossou pour sa disponibilité et ses conseils lors de la rédaction du présent document ;

Edouard SEHLIN, tes conseils et ta disponibilité m'ont été d'un grand recours, ***je t'en remercie !***

Marc HOUNNAHIN, pour ton soutien ;

Tous les professeurs de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire du Campus d'Abomey-Calavi, ce travail n'est que le début d'un périple scientifique !

Tous *mes camarades de promotion* ;

Tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de ce travail ;

Tous ceux qui porteront un regard critique sur le présent travail ;

Je dis merci à vous tous !!!

SOMMAIRE

DEDICACES.....	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	v
RESUME.....	vi
INTRODUCTION GENERALE.....	7
CHAPITRE 1 ^{er} : CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE	10
1. Problématique de la recherche.....	10
Problème.....	10
Objectifs de la recherche	12
1.1.1. Objectif Général.....	12
1.1.2. Objectifs Spécifiques.....	12
1.1.3. Hypothèses	13
Justification du sujet de recherche.....	13
2. Démarche méthodologique.....	14
Les différentes approches de la recherche.....	14
De la détermination de la zone d'enquête à la réalisation de l'enquête	16
2.1.1 Zone d'intervention et critères de choix des quartiers.....	16
2.1.2 Elaboration et validation des outils de collecte.....	18
2.1.3 Collecte, traitement et analyse des données.....	19
2.1.4 Difficultés et limites de l'enquête.....	19
La méfiance de certains enquêtés par rapport à un certain point des questionnaires a été l'un des problèmes auxquels nous étions confrontés.....	20
2.1.5 Présentation de la zone de l'étude.....	20
2.1.6 Description du cadre d'étude.....	
3. CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET APPROCHE THEORIQUE DE LA RECHERCHE.....	24
Clarification conceptuelle.....	24
3.1.1 Agriculture urbaine et périurbaine :.....	24
3.1.2 Aménagement du territoire :.....	27
3.1.3 L'urbanisation.....	29
3.1.4 La pression foncière.....	30
3.1.5 La sécurité alimentaire.....	33

Revue de littérature	35
3.1.6 Le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine face à la pression foncière à Cotonou.....	45
3.1.7 L'agriculture urbaine et périurbaine à Cotonou : potentiel et opportunité.....	59
3.1.8 L'agriculture périurbaine et urbaine et les politiques d'aménagement et d'urbanisation à Cotonou.....	63
1. Analyse des données de la recherche	47
Structure par âge et par sexe de la population.....	47
1.1.1. Population active.....	47
1.1.2. Ménages.....	47
Présentation et discussion des résultats de l'enquête.....	51
1.1.3. Présentation des résultats.....	51
1.1.4. Discussions des résultats.....	56
CONCLUSION GENERALE	70
BIBLIOGRAPHIE	72
ANNEXES	76
Annexe 1 : Population de cotonou par arrondissement	1
Annexe 2 : Guides d'entretien et questionnaires	2
Annexe 3 : Echantillonnage et résultats des enquêtes	7
LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	annexe P 2
Table des matières	3

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

FAO : Food and Agriculture Organisation ou Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

IGN : Institut Géographique National

PDC : Plan de Développement Communal

GIZ : Coopération Internationale Allemande

IAGUR : Institut Africain de Gestion Urbaine

INRAB : Institut National des Recherche Agricoles du Bénin

FLASH : Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

INSAE : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique

MAEP : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

SERHAU-SA : Service d'Etudes Régionales, d'Habitat et d'Aménagement Urbain

MCA : Millenium Challenge Account

AOC : Alpha Oméga Consultants

PADCC : Programme d'Appui au Développement des Communes

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PGDSM : Projet de Gestion des Déchets Solides Ménagers

ACDI : Agence Canadienne pour le Développement International

IITA : International Institute Tropical Agricole

MEHU : Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme

ABE : Agence Béninoise pour l'Environnement

ASECNA : Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar.

ONIP : Office National de l'Imprimerie et de la Presse

OCBN : Organisation Commune Bénin-Niger

CEB : Communauté Electrique du Bénin

DDEHU : Direction Départementale de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme

AOF : Afrique Occidentale Française

SDAC : Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune

PDU : Plan Directeur d'Urbanisme

RESUME

Résumé

La production maraîchère constitue une des solutions au déficit de la sécurité alimentaire à Cotonou. En effet, l'analyse des habitudes alimentaires des habitants de la ville permet de se rendre compte que les produits maraîchers, s'ils sont bien promus, sont une réserve d'aliments à portée de main, facile d'accès et peu coûteux pour les ménages. Mais la précarité des titres d'exploitation constituent des risques majeurs au développement de la production maraîchère à Cotonou. La pression foncière observée résulte logiquement de l'absence de politique logique et rigoureuse d'aménagement urbain. Dans ces conditions, notre étude suggère de dynamiser le secteur maraîcher à Cotonou, à travers l'élaboration des documents d'aménagement urbain de Cotonou, qui prennent en compte la promotion des activités maraîchères.

Mots clés: agriculture urbaine, cultures maraîchères, pression foncière, Cotonou, Bénin

Abstract

Vegetable production is a solution to the challenge of food security in Cotonou.

Indeed, the analysis of food habits of the inhabitants of the city can realize that the vegetable products, they are well promoted are a reserve of food handy, easy and inexpensive access to households. But the precariousness of logging titles is major risks to the development of vegetable production in Cotonou. Land pressure observed logical consequence of the lack of political logic and rigorous urban planning.

Under these conditions, our study suggests the boost in Cotonou vegetable sector through the development of urban planning documents Cotonou, which take into account the promotion of gardening activities.

Keywords : urban agriculture, horticulture, land pressure, Cotonou, Benin

INTRODUCTION GENERALE

Le continent africain est reconnu comme l'une des régions de grande urbanisation. Avec un taux de croissance démographique moyen de 4% (Anon, 1994 cité par Moustier, 1999)¹ par an, elle maintient son avance de région du monde qui a la plus rapide croissance démographique². Toutes les projections font état d'une forte croissance démographique accompagnée d'une forte urbanisation axée sur un nombre de mégalopoles, de centres urbains qui sont déjà des zones de haute densité démographique. Alternatives Economiques, dans son numéro 152 d'octobre 1997 l'atteste d'ailleurs à travers un article intitulé "Afrique : la croissance démographique".

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, l'Afrique de l'Ouest s'est caractérisée par une croissance urbaine très forte en raison d'un taux élevé d'accroissement de la population (2,7% en moyenne entre 1950-2000), et d'une multiplication par 4,2 du taux d'urbanisation³. Cette évolution remarquable des lieux de vie de la population mérite une analyse plus précise des changements intervenus depuis 1950 et des perspectives à l'horizon 2020. Dans la plupart des pays africains, son évolution rapide est un processus souvent mal maîtrisé par le fait du nombre croissant et non contrôlé de peuples migrants venant de l'intérieur du pays et de l'étranger d'une part, et du développement plus ou moins ordonné des infrastructures d'autre part.(FAO, 1997). Cela entraîne des problèmes de tous ordres (économiques, sociaux, politiques), notamment dans les domaines de l'infrastructure de base (santé, habitat, transport) et de l'approvisionnement en produits de première nécessité.

¹ Anon, 1994 cité par Moustier, 1999

² Jeune Afrique N°100

³ AFRICAPOLIS : Dynamiques de l'urbanisation ouest-africaine 1950-2020 ;

<http://www.afd.fr/jahia/Jahia/Africapolis>

De plus, les paysans doivent faire face à des problèmes de plus en plus inquiétants au fil des décennies : exode rural, sécheresse, dégradation des sols, etc. (FAO, 2000). Tous ces problèmes entraînent entre autres conséquences, une baisse de la production agricole déjà loin de satisfaire toute la demande en produits vivriers (aussi bien dans les villes, les zones périurbaines que dans les villages.) L'Afrique de l'ouest connaît des difficultés de production vivrière ; certains pays devant moins en moins compter sur leur paysannerie, se voient obligés d'importer davantage de produits de base tels que le riz, le manioc ou bien d'autres denrées. (HOUNKPONOU, 2003). Dès lors, des mesures sont préconisées pour y remédier.

Une solution importante est l'agriculture périurbaine pour desservir les villes et leurs zones périphériques en produits agricoles.

Au Bénin la population qui était de 2,251 millions en 1960 est de 6.769.914 habitants selon le RGPH 3. Les estimations prévoient qu'elle atteindra en 2025, 12,987 millions d'habitants soit un accroissement sur 65 ans de 575% (FSA, 1994). Le taux d'urbanisation est estimé à 46% en 2007 (FAO, 2008), ceci entraîne une forte croissance démographique et une augmentation des besoins alimentaires dans les villes permettant ainsi à l'agriculture urbaine de prendre de l'importance.

Pour faire face d'une part à l'incapacité des villes à leur assurer un emploi et une sécurité alimentaire et d'autre part, au chômage, au sous-emploi et à la pauvreté, les populations se tournent le plus souvent vers l'agriculture urbaine et périurbaine, en particulier le maraîchage.

Par ailleurs, on note un effort du Gouvernement à garantir la sécurité alimentaire, notamment dans les zones rurales à risque et dans les zones périurbaines en encourageant l'agriculture périurbaine (DEGUENON, 2003).

C'est dans ce contexte que s'est développée au Bénin, cette forme d'agriculture.

Si elle peut être une réponse au déficit alimentaire de plus en plus chronique, elle permet également par la vente des produits l'amélioration des conditions socio-économiques de nombreuses familles qui vivent encore en situation difficile. Or, l'implantation de l'agriculture urbaine, dans et autour de la ville, se situe souvent là où s'opère la progression de la ville. Elle est confrontée à des contraintes qui limitent son essor.

De fortes pressions s'exercent sur les terres agricoles au Bénin, et c'est principalement à leurs dépens qu'a lieu l'extension rapide des centres urbains, un phénomène qui laisse peu de marge de manœuvre aux agriculteurs et appelle la définition de politiques foncières concertées.

Il apparaît donc que l'urbanisation génère des contraintes à l'agriculture telles que le morcellement des exploitations, la disparition des espaces agricoles, l'augmentation de la valeur des exploitations. Ainsi, la présente étude cherche à connaître les réelles entraves au développement de l'agriculture périurbaine au regard de l'aménagement urbain et leurs effets sur la vie des ménages périurbains en partant de l'étude du cas de la ville de Cotonou.

Pour ce faire, notre démarche s'est d'abord fondée sur les recherches documentaires afin de préciser le cadre théorique et conceptuel, ensuite, des enquêtes ont été faites sur la base d'un échantillon, pour enfin établir un diagnostic et proposer des solutions. Ainsi la première partie de notre travail se focalise sur les cadres théorique et méthodologique tandis que la seconde présente les résultats de la recherche.

CHAPITRE 1^{ER} : CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

1 PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE

PROBLEME

La population du Bénin connaît une évolution croissante. Estimée à 4.915.600 habitants (RGPH 2)⁴ en 1992, cette population est passée à 6 769 914 habitants d'après les résultats du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat en 2002. C'est une population en forte augmentation et très jeune pour une superficie évaluée à 114.700 km² (IGN, 1998). Cette croissance démographique impose inexorablement une forte demande en production vivrière. Pour satisfaire cette demande, les paysans aussi bien que les ménages vivant en bordure des villes s'adonnent à des activités de productions agricoles. La Commune de Cotonou est un exemple très illustratif de cette situation : l'agriculture y occupe une place non négligeable (PDC, 2008) avec des secteurs comme l'élevage, la production maraîchère, la pêche, la floriculture, etc. L'exercice de cette activité étant fortement lié à la terre, cette dernière constitue le premier facteur dans le processus de production agricole.

Mais elle fait cruellement défaut et les périmètres maraîchers se caractérisent par une exigüité et une insécurité foncière permanente. La contrainte foncière est particulièrement marquée à Cotonou, où l'expansion de la ville est limitée par l'altitude des sols de Cotonou par rapport au niveau de la mer, le réseau hydrographique. En ce qui concerne le maraîchage, la surface moyenne d'une parcelle exploitée individuellement pour le maraîchage est estimée en 2004 à 500 m². (DEGUENON, 2004). On assiste donc à une agriculture urbaine et périurbaine victime d'une insécurité foncière croissante en milieu urbain et périurbain proche (AGRISUD INTERNATIONAL, 2003).

⁴ Recensement Général de la Population, 2^{ème} édition

Comme exemple, l'on peut se référer au cas de la destruction sans dédommagement de plus de deux hectares de cultures maraîchères en face de Bénin Marina Hôtel (ex Bénin Sheraton hôtel). Il s'ensuit des conflits entre usagers et pouvoirs publics autour du foncier. Plusieurs tentatives de résolutions des problèmes auxquels l'agriculture urbaine et périurbaine sont confrontées ont été mises en œuvre par l'Etat, les partenaires techniques et financiers notamment la Coopération Internationale Allemande (GIZ), les groupements et les associations faitières des maraichers. Par exemple grâce au plaidoyer de la Coopération Internationale Allemande (GIZ), de l'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGUR), de OXFAM Québec et de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin, de par leurs actions de sensibilisation, d'information, et de formation, plusieurs responsables et décideurs béninois ont pris conscience de l'utilité de l'agriculture urbaine.

Ainsi une décision (25/PR/SGG/Com) du Conseil des Ministres a autorisé l'exploitation d'un domaine de 400 hectares pour la production maraîchère sur le domaine de la cocoteraie de l'Institut National de Recherche Agricole du Benin (INRAB). Cependant, ces solutions paraissent ponctuelles et leurs effets sur le développement du secteur ne sont pas toujours manifestes. En définitive, elles jettent des doutes d'une part sur la pertinence et l'efficacité des mesures prises et d'autre part sur la place qu'accordent les politiques d'aménagement urbain à l'agriculture urbaine et périurbaine et à son développement dans un contexte de décentralisation. En effet, dans le cadre de la décentralisation, les autorités locales exercent des attributions qui découlent des compétences des collectivités locales. La loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation de Communes en République su Bénin dispose en son article 84 que : « La commune élabore et adopte son plan de développement. Elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les

meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population. » Quant à l'article 87 de la même loi, elle dispose que : « La commune initie les actes liés aux travaux d'aménagement, d'infrastructures et d'équipements qui relèvent de son patrimoine ainsi que les actions afférentes à leur gestion et à leur maintenance. La commune est compétente pour l'urbanisation de son territoire. »

Au regard de ces dispositions, il ressort que les collectivités locales ont la responsabilité de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique communale d'aménagement et ou d'urbanisation. La question fondamentale est de savoir dans quelle mesure les stratégies d'aménagement et d'urbanisation ainsi que leurs interventions actuelles encouragent ou compromettent la survie de l'agriculture urbaine et périurbaine à Cotonou.

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Les objectifs que nous poursuivons à travers le choix de notre thème se déclinent en un objectif général et en trois objectifs spécifiques.

1.1.1. Objectif Général

Cette étude vise à identifier les contraintes de l'agriculture urbaine et périurbaine à Cotonou à travers la politique d'aménagement et d'urbanisation de la ville.

1.1.2. Objectifs Spécifiques

De façon spécifique, il s'agit :

- de décrire la pression foncière à laquelle est confrontée à l'agriculture urbaine et périurbaine à Cotonou ;
- évaluer le potentiel de l'agriculture urbaine et périurbaine dans la lutte contre l'insécurité alimentaire à Cotonou ;

- apprécier les politiques d'aménagement et d'urbanisation de la ville de Cotonou et leurs rapports à l'agriculture urbaine et périurbaine.

1.1.3. Hypothèses

Pour explorer la problématique ci-dessus énoncée, nous émettons les hypothèses suivantes :

1. la pression foncière à Cotonou ne favorise pas le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine ;
2. l'agriculture urbaine et périurbaine représente un potentiel et une opportunité pour la lutte contre l'insécurité alimentaire à Cotonou ;
3. l'agriculture périurbaine et urbaine est faiblement encadrée et promue par les politiques d'aménagement et d'urbanisation ainsi que leur application à Cotonou.

JUSTIFICATION DU SUJET DE RECHERCHE

L'agriculture urbaine et périurbaine et l'aménagement du territoire sont des sujets qui intéressent les sociologues développementalistes parce que l'un participe au bien-être des populations en matière de sécurité alimentaire d'un côté et que l'autre est un fait social qui tend à assurer également un bien-être en dépit de son effet inhibiteur du premier.

Par ailleurs, l'idée de mener une étude sur le développement de l'agriculture périurbaine face à l'aménagement du territoire à Cotonou et à ses périphéries, provient du constat général auquel aucun observateur attentif de la vie nationale ne peut rester indifférent.

Ce constat a montré que l'agriculture urbaine et périurbaine dans et autour de la ville de Cotonou est confrontée à des contraintes.

Il ressort de la réflexion de ce constat les principales conclusions suivantes :

- **Au Plan national :**

- 1) L'agriculture urbaine et périurbaine à Cotonou n'a pas jusqu'à présent bénéficié de l'attention qu'appelle son importance dans la sécurité alimentaire des populations ;
- 2) Elle est confrontée à des problèmes aigus de politique spécifique de développement ;
- 3) L'urbanisation à un rythme rapide des aires de culture est un phénomène entravant l'agriculture périurbaine à Cotonou ;
- 4) Le manque de terre et /ou le coût d'accès à la terre est élevé ;

- **Au Plan International :** l'agriculture urbaine et périurbaine est un sujet qui comporte des enjeux pour le développement durable.

Ainsi, l'intérêt de la recherche scientifique réside dans sa contribution au bien-être du Genre Humain et, la présente recherche n'enfreint pas cette règle, car elle permettra de mieux appréhender l'importance de l'agriculture périurbaine, de s'imprégner des entraves auxquelles elle est confrontée en matière d'aménagement du territoire dans la ville de Cotonou.

2 DEMARCHE METHODOLOGIQUE

LES DIFFERENTES APPROCHES DE LA RECHERCHE

➤ *La recherche documentaire*

L'approche théorique nous a conduits à élaborer une recherche et une revue documentaires afin de présenter notre revue de littérature. Ce travail a été essentiellement mené à la bibliothèque de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), au centre de documentation Bibliothèque centrale

de l'université d'Abomey-Calavi, à la Bibliothèque de la Fondation Konrad Adenauer, aux centres de documentation de la SERHAU-SA, de l'IGN, de l'INSAE, du MAEP, de l'INRAB, du Millenium Challenge Account (MCA), de la Bibliothèque Nationale, du bureau d'étude Alpha et Oméga Consultants (AOC) et du Programme d'Appui au Développement des Communes de la Coopération Internationale Allemande (PADCC/GIZ). Les recherches sur internet n'ont pas aussi été laissées pour compte. Il en est de même des notes de certains cours reçus durant notre formation en sociologie à la FLASH.

Les thématiques sur lesquelles nous nous sommes penchées sont celles qui concernent le foncier à Cotonou, la politique d'urbanisation et d'aménagement de la ville, la production maraîchère dans la ville, la valeur nutritive de ces produits, les producteurs et leurs difficultés, les consommateurs et leurs habitudes...

➤ *Enquêtes de terrain*

Nous avons fondé notre enquête sur des guides d'entretien et des questionnaires. Cette démarche a consisté à effectuer des descentes sur le terrain pour rencontrer et échanger avec les différents acteurs. C'est pourquoi, il est opportun de procéder d'abord et avant tout, à une analyse approfondie des hypothèses précédemment formulées, analyse qui nous permettra de mieux cibler les éléments caractéristiques de chaque variable, la population concernée par l'étude et les techniques/outils de collecte de données qui nous seront nécessaires

2.1. DE LA DETERMINATION DE LA ZONE D'ENQUETE A LA REALISATION DE L'ENQUETE

2.1.1 Zone d'intervention et critères de choix des quartiers

▪ Zones d'intervention

Dans le cadre de cette étude, les zones d'enquête comprennent les quartiers de ville des douze arrondissements de la ville de Cotonou. En somme, sur les cent quarante-trois (143) quartiers que compte la ville de Cotonou, 9 quartiers sont concernés par l'enquête, soit un taux de couverture de 6,29 % des quartiers de la ville. Un critère de choix a été retenu afin d'orienter nos décisions. Il s'agit de l'existence d'une concentration d'activités maraichères dans le quartier.

TABEAU 1 : QUARTIERS ET ARRONDISSEMENTS CHOISIS POUR LES ENQUETES

Arrondissement	Quartier	Total quartier
4^{ème} Arrondissement	Akpakpa-Dodomey	1
11^{ème} Arrondissement	Gbégamey	1
12^{ème} Arrondissement	Fidjrossè-Kpota	5
	Houéyiho	
	Cadjèhoun	
	ONIP	
13^{ème} Arrondissement	Cocotier	2
	Agla	
	Figaro	
Total global		9

Source : Monographie de la ville de Cotonou, Avril 2013

▪ Population mère et échantillon

Dans le cadre de nos recherches, nous avons opté pour un choix raisonné des catégories d'acteurs à enquêter. Ce choix se justifie par le fait que notre sujet de recherche est spécifiquement relatif aux maraîchers et aux acteurs qui ont à charge l'aménagement urbain à Cotonou ; seules les personnes réellement impliquées peuvent donc mieux nous renseigner. Ces personnes ressources sont réparties au sein des services des mairies visitées, dans les services déconcentrés intervenant directement dans l'agriculture urbaine et dans l'aménagement urbain

à Cotonou, les élus communaux, les conseillers de village ou de quartier de ville, les maraîchers et les populations.

La première étape a donc consisté à répertorier les différentes catégories d'acteurs les mieux placés pour nous fournir des informations utiles à l'analyse. Cette étape a conduit à l'identification des acteurs ci-dessus cités.

La deuxième étape a pour objectif de déterminer l'effectif total de la population mère et le poids de chaque catégorie d'acteurs au sein de la population mère. Mais, face à la difficulté d'avoir des données statistiques exhaustives et incontestables, nous avons dû opter pour le choix de 180 unités statistiques⁵, quelle que soit la taille réelle de la population mère.

La troisième étape est de répartir ces 180 unités statistiques sur l'ensemble des 9 quartiers à parcourir. Pour résoudre cette difficulté, il a fallu considérer chaque quartier comme une zone d'enquête à part entière. Cette considération nous a conduits à répartir équitablement les 180 unités statistiques à enquêter sur l'ensemble des 9 quartiers de l'étude, à raison de 20 par quartier.

La dernière étape est de retenir la technique de choix des 20 unités statistiques à enquêter par quartier. Pour résoudre cette difficulté, nous avons opté pour l'approche par boule de neige.

En somme, l'échantillon d'enquête se présente comme ci-après⁶ :

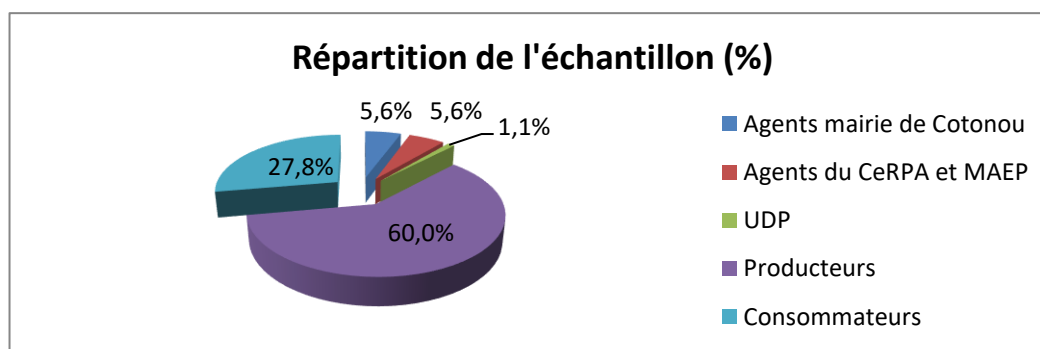


FIGURE 1 : REPARTITION DE L'ECHANTILLON

Source : Enquête réalisée, avril 2013

⁵ Personnes à enquêter

⁶ Pour avoir une idée précise de l'effectif d'acteurs représenté ici par les pourcentages, voir en annexe, le tableau de répartition de l'échantillon selon les catégories d'acteurs

2.1.2 Elaboration et validation des outils de collecte

Après avoir répertoriée et exploitée d'une part la documentation relative à la gestion foncière au niveau de Cotonou, et d'autre part celle qui traite des productions maraîchères à Cotonou, il a été conçu et élaboré le questionnaire et le guide d'entretien pour enrichir à l'aide d'enquêtes, les informations fournies par la revue de littérature, afin de vérifier les hypothèses formulées.

▪ *Le questionnaire*

Le questionnaire a constitué la pièce maîtresse de l'enquête de terrain. Nous l'avons élaboré en tenant compte de la revue de littérature, qui a d'ailleurs servi à mieux étoffer ces outils d'enquêtes. Le questionnaire a surtout été adressé aux maraîchers et aux consommateurs étant donné qu'ils constituent la cible à enquêter la plus nombreuse ; par ailleurs, ils sont les vrais acteurs de la production maraîchère et les consommateurs aussi y participent dans une certaine mesure. Cet outil est également choisi parce qu'il nous permet d'avoir des informations précises. Ici, nous avons veillé à utiliser dans nos outils d'investigation, aussi bien des questions ouvertes que des questions fermées.

▪ *Le guide d'entretien*

Nous avons dans le cadre de cette recherche pris contact avec quelques personnes-ressources que nous avons interrogées pour mieux identifier et comprendre tous les aspects de notre thème. Ainsi, certaines personnes des administrations communale et déconcentrée ont été soumises au guide d'entretien. Ces personnes que nous avons choisies en raison de leurs expériences et compétences et des fonctions techniques qu'elles occupent dans leurs services respectifs sont principalement :

- Planificateur statisticien ;
- Responsables Communaux pour la Promotion Agricole (RCPA) ;
- Responsable des affaires domaniales.

Cet outil nous permet d'avoir plus d'informations qualitatives, puisque les informations occultées par les questionnaires sont prises en compte dans les divers entretiens. Aussi, avons-nous privilégié les entretiens non-directifs afin de faire ressortir les cognitions, perceptions et même les états affectifs de nos enquêtés. De même, le guide d'entretien laisse la possibilité d'introduire d'éventuelles questions inspirées par le développement de l'interlocuteur, de sorte à mieux sonder l'enquêté.

Ce n'est qu'une fois ces éléments d'ordre méthodologique résolus, que nous sommes allés sur le terrain afin de rencontrer les personnes ciblées.

En outre des discussions ont été faites avec des universitaires, des responsables d'ONG afin de mieux appréhender certains aspects de notre thème.

2.1.3 Collecte, traitement et analyse des données

Une fois ces préalables accomplis, il a fallu collecter les informations en administrant les guides d'entretien et les questionnaires. Au terme de l'enquête dans chaque arrondissement, le dépouillement et l'analyse des données collectées ont été faits quartier par quartier. A l'issue des observations, des entretiens et enquêtes, nous avons procédé au dépouillement des informations et des données collectées en séparant et en classant les données selon des variables et des modalités prédéfinies. La méthode d'analyse a pris en compte un certain nombre de paramètres. Il s'agit d'un recoupement de la revue documentaire, des sous-thèmes de l'étude, des objectifs fixés et des hypothèses de recherche.

2.1.4 Difficultés et limites de l'enquête

Les principales difficultés rencontrées au cours de la collecte des données sont essentiellement :

- l'indisponibilité de certains acteurs ;
- le refus d'autres acteurs à nous livrer les informations.

D'autre part, la méfiance de certains enquêtés par rapport à un certain point des questionnaires a été l'un des problèmes majeurs auquel nous étions confrontés.

En ce qui concerne les limites de l'étude, elles ont essentiellement trait à l'échantillonnage et à la détermination des zones d'enquête. En effet, n'eurent été les contraintes de ressources, il aurait été mieux de réaliser également l'enquête dans d'autres quartiers. Mais, cela impliquerait de notre part, des ressources financières, matérielles et humaines que nous ne serions pas en mesure de mobiliser. En dépit de ces limites, les résultats de nos recherches et les conclusions que nous en avons tirées, sont dignes de considération et reflètent bien, la situation qui a été soumise à analyse.

2.1.5 Présentation de la zone de l'étude

Dans le cadre de notre analyse, nous avons choisi comme zone d'étude, la municipalité de Cotonou. Ce choix se justifie par les raisons suivantes :

- la commune de Cotonou connaît une rapide urbanisation depuis quelques années ce qui constitue une entrave pour le développement de l'agriculture périurbaine ;
- elle est une commune et à la fois département du littoral, ce qui offre un champ d'analyse plus pertinent en terme d'outil et de mécanisme d'aménagement du territoire ;
- elle est la capitale économique du Bénin, lieu de forte concentration humaine, de forte concentration d'activités économiques, de forte concentration d'infrastructures et de ce fait, présente la synthèse de l'ensemble des problèmes fonciers et de nutrition auxquelles peuvent faire face les villes béninoises.

2.1.5.1 Cadre physique

La commune de Cotonou est située sur le cordon littoral qui s'étend entre le lac Nokoué et l'Océan Atlantique, constitué de sables alluviaux d'environ cinq mètres de hauteur au-dessus de niveau de la mer. Elle représente la seule commune du département du Littoral et est limitée au nord par la commune de Sô-Ava et le lac Nokoué, au Sud par l'océan Atlantique, à l'ouest par celle d'Abomey-Calavi et à l'est par la commune de Sèmè-Kpodji. Elle couvre une superficie de 79 km². Les quartiers de l'est sont reliés à la partie ouest par trois ponts. A l'ouest de Cotonou, se trouvent le Port Autonome et l'Aéroport International qui font de la ville, la plus importante porte d'entrée et de sortie du Bénin, tandis que l'est dispose d'une vaste zone industrielle.

2.1.5.1.1 Climat

Le climat est de type subéquatorial avec une alternance de deux saisons pluvieuses et de deux saisons sèches. Pendant la grande saison des pluies, la ville est quelques fois menacée par de graves inondations, offrant ainsi aux "cotonois"⁷ le spectacle d'un gros village lacustre (niveau bas fortement influencé par les variations du niveau des plans d'eau ; niveau maximal des crues : 1,5 m (IGN). La pluviométrie varie entre 900 et 1200 mm, alors que la température moyenne est de 27 °C environ. Le vent le plus remarquable dans la commune est l'harmattan qui se manifeste généralement courant Novembre à Décembre.

2.1.5.2 Activités économiques

L'essentiel des activités économiques dans la ville de Cotonou est exercé dans les principaux secteurs de l'agriculture urbaine, des Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries, de commerce et divers trafics.

⁷ Terme pour désigner les habitants de la ville de Cotonou

2.1.5.2.1 Agriculture

❖ Terres agricoles

La commune de Cotonou dispose de bas-fonds et de marécages qui sont propices aux cultures maraîchères. A celles-là s'ajoutent également des terres habitées qui servent entre autres, à l'agriculture urbaine et l'agriculture périurbaine.

❖ Productions

Les activités agricoles dans la commune de Cotonou et ses périphéries sont surtout réduites au maraîchage, et à la floriculture. Les emblavures et les productions des principales familles de produits que sont les céréales, les tubercules et les légumineuses sont les plus basses de toutes les communes du Bénin.

En effet, la ville de Cotonou affiche dans ses périphéries une nette prédominance à fournir des légumes et autres produits de jardin à ses populations.

2.1.5.2.2 Elevage

En raison de l'humidité relativement élevée de la commune, l'élevage y est très peu développé. Les espèces élevées dans la commune sont les volailles, les caprins, les aulacodes, les escargots et les porcins. Il s'agit surtout de l'élevage non conventionnel qui se développe surtout aux alentours de la commune.

2.1.5.2.3 Les unités économiques

Cotonou étant la commune, la plus industrialisée du pays, elle dispose de certaines usines de transformation et de stockage. Notons que ce sont les activités commerciales qui constituent la principale occupation des unités économiques car elles sont pratiquées par près de 62% des entreprises. La

branche des services regroupe 29,2% des unités observées alors que la production n'est réalisée que par 8,3% des établissements. Rappelons que la branche Commerce ne regroupe que le commerce en gros et le commerce en détail, les restaurants et hôtels étant classés dans les services.

Dans la branche des « services », la restauration occupe une place importante (44,5%) des unités économiques de ce groupe, suivie des transports (28,1%). L'importance des transports est due essentiellement aux activités développées par les taxi-motos. Notons pour finir que sur les 134 464 unités économiques, seulement 1777 soit 13,2% sont inscrites auprès du Registre de Commerce. Ce qui constitue un énorme manque à gagner pour la commune.

3 CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET APPROCHE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

CLARIFICATION CONCEPTUELLE

Les concepts sont porteurs de sens et varient selon le contexte ou le courant de pensée. Pour tout sociologue averti, la démarche à suivre est la définition des concepts essentiels à son travail pour lever toute équivoque et baliser le cadre de l'analyse.

Cet exercice préalable du point de vue de sa pertinence nous conduit à clarifier les concepts tels que : **agriculture périurbaine et urbaine, sécurisation foncière, aménagement du territoire, urbanisation, pression foncière, sécurité alimentaire.**

3.1.1 Agriculture urbaine et périurbaine :

On retient généralement que l'agriculture désigne l'ensemble des travaux de transformation du milieu naturel pour la production des végétaux et des animaux utiles à l'homme. Pour d'autres, il s'agit de « l'art de mettre en œuvre les méthodes par lesquelles l'homme peut tirer du milieu dans lequel il vit, à

l'aide du sol, de la plante et de l'animal, et dans les meilleures conditions possible, les produits nécessaires à la satisfaction de ses besoins »⁸.

Parfois dite agri-urbaine, cette agriculture désigne les différentes formes d'agriculture envisageables dans des agglomérations⁹. Par ailleurs, il n'est pas aisé de définir une séparation nette entre périurbain, urbain et rural. Outre une caractérisation géographique, on doit prendre en compte tout un ensemble de critères et notamment, la compétition entre usages agricoles et urbains, la périssabilité des produits concernés, la spécificité des pratiques commerciales¹⁰.

L'Agriculture périurbaine englobe des activités diverses qui vont de l'aquaculture à l'élevage, de l'horticulture à l'agroforesterie. Certaines activités sont concentrées en zone périurbaine (élevage), d'autres sont pratiquées dans le tissu urbain même des villes (floriculture, cultures maraîchères), d'autres encore sont directement liées aux spécificités des villes (l'aquaculture dépend de la présence d'étangs, de ruisseaux, d'estuaires, de lagons,..., l'agroforesterie se pratique davantage en présence de ceintures vertes, de parcs, de forêts,...). Le tableau ci-après présente l'ensemble des activités agricoles recensées en zones urbaines et périurbaines selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

TABLEAU N° 2 : ACTIVITES RECENSEES EN ZONES URBAINES ET PERIURBAINES

Activités	Produits	Localisation ou techniques
Aquaculture	Poissons et fruits de mer, maraîchage et algues, fourrages	Etangs, ruisseaux, cages, estuaires, lagons, zones marécageuses,...
Horticulture	Maraîchage, fruits, fleurs,...	Jardins, parcs, périmètres maraîchers, containers, espaces urbains et

⁸ AHO et KOSSOU, 1997

⁹ <http://www.cg94.fr/espaces-verts-et-paysage/11022-lexique.html>

¹⁰ Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, (2007). Etude sur le sous secteur du maraîchage au sud Bénin

		périurbains, hydroponiques, zones marécageuses, serres,...
Agro-foresterie	Combustibles, fruits et noix, compost, matériaux de construction,...	Arbres de rues, jardins, coteaux, ceintures vertes, parcs, zones marécageuses, vergers, haies,...
Elevage	Lait et oeufs, viande, fumier, peaux et fourrures,...	Elevage sans terre, coteaux, poulaillers, espaces périurbains, ...
Divers	Plantes d'appartements, plantes insecticides, ...	Floriculture, containers, serres, parcs,...

Source : PNUD, 1996, in Mario MARGIOTTA « Agriculture périurbaine et SADA dans les villes d'Afrique francophone », juin 1997 FAO

Etymologiquement, le concept d'agriculture urbaine est issu de deux termes et renvoie donc à l'agriculture qui se pratique au cœur de la ville, quelle que soit la nature des systèmes de production. Toutefois, la distinction urbaine et périurbaine fait naître en elle-même des polémiques juridiques entre spécialistes du droit de l'urbanisme, polémiques qui ne font point ici l'objet de notre analyse. Il faut juste noter que cette distinction urbaine et périurbaine dépend pour une grande part, de la densité démographique.

Selon SMIT *et al.* (1996), l'agriculture urbaine désigne une industrie qui produit, conditionne, transforme et commercialise des denrées alimentaires et des combustibles, surtout pour répondre aux besoins quotidiens des consommateurs dans une ville ou une métropole, sur des terres et dans des eaux dispersées dans toute la région urbaine et périurbaine, au moyen de méthodes de production intensive, utilisant et réutilisant les ressources naturelles et les déchets urbains, afin d'obtenir des cultures et des élevages diversifiés.

➤ **Spécificités de l'agriculture urbaine et périurbaine :**

L'agriculture urbaine se différencie de l'agriculture rurale par la localisation de certains éléments des pratiques culturelles ou modes de

production¹¹ ; mais cette activité en elle-même n'est pas une nouveauté, c'est la particularité de sa place dans le milieu urbain et la façon dont elle est pratiquée qui peut la faire paraître différente.

Ciparisse (1997) ajoute que l'agriculture périurbaine n'est pas substantiellement différente de l'agriculture conventionnelle même si elle se développe dans des conditions particulières qui lui imposent les caractéristiques des environnements urbain et périurbain.

Toutefois, il existe de façon indéniable une complémentarité entre agriculture rurale et celle urbaine et périurbaine, complémentarité en termes de produits, de période et d'approvisionnement des villes (Moustier, 1999).

Margiotta (1997) fait remarquer qu'on ne peut pas définir une séparation nette entre périurbain et rural ; en effet, une caractérisation géographique doit prendre en compte tout un ensemble de critères notamment la compétition entre usages agricoles et urbains, la périssabilité des produits concernés, et la spécificité des pratiques commerciales.

3.1.2 Aménagement du territoire :

La notion d'aménagement du territoire couvre des réalités diverses. Sa définition dépend du contexte et des problèmes à résoudre.

L'aménagement du territoire est une notion contemporaine. Il repose sur l'idée d'influer sur la localisation des hommes et de leurs activités. Néanmoins, le concept a aujourd'hui plusieurs acceptions. Entre autres, nous retiendrons dans cette recherche, la définition d'Y. Bernard, J.C. Coli et de D. Lewand Ouski selon laquelle, l'aménagement du territoire est « l'ensemble des mesures destinées à assurer un développement harmonieux de l'espace national, par une

¹¹ Schilter (1991)

meilleure répartition des populations et des activités »¹². Autrement dit, il s'agit de voir comment, à partir des potentialités et des contraintes spécifiques d'un territoire donné, organiser l'espace, répartir les hommes, créer des activités et distribuer les équipements socio-économiques afin de lui permettre un développement harmonieux et durable.

Quant à Claudius, (2003), "l'aménagement du territoire, est la recherche dans le cadre géographique d'une meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et de l'activité économique. " Selon HASSANE (1994), l'aménagement du territoire" est un système d'actions cohérentes volontaires multidisciplinaires par lequel une organisation vise une meilleure répartition spatiale des activités économiques. Mais cette politique, peut ne pas prendre la même forme, aussi bien dans les pays développés que dans les pays sous-développés. Elle tient compte des réalités du milieu.

Selon Merlin et al. (2009), l'aménagement du territoire est "l'action et la pratique (plutôt que la science, la technique ou l'art) de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leur activité, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégique.

Toutes ces définitions convergent. En ce sens, nous pouvons considérer l'aménagement urbain comme l'ensemble des opérations consistant à assurer un développement harmonieux des villes. Il prend en compte la conception et la réalisation des travaux d'équipements et d'infrastructures indispensables pour répondre aux besoins de la population et aux exigences économiques. Dans le

¹² Bernard, J.C. Coli et de D. Lewand Ouski cités par AKPINFA E. : Problématique de la gestion foncière dans les centres urbains secondaires du Benin : cas de Glazoué et Dassa-Zoumè ; mémoire de maîtrise, option : aménagement du territoire, Université d'Abomey-calavi, 2006

contexte de la décentralisation, la politique d'aménagement du territoire se gère à deux niveaux complémentaires : d'une part, au niveau national avec son appendice déconcentré et d'autre part, au niveau des collectivités locales. C'est dans ce sens que l'article 84 de la loi n° 97-029 du 1^{er} janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin a conféré aux collectivités béninoises, la prérogative et l'obligation d'élaborer leur schéma directeur d'aménagement, leurs plans d'urbanisme dans les zones agglomérées, de définir les règles relatives à l'usage et à l'affectation des sols et les plans de détails d'aménagement urbain et de lotissements.

3.1.3 L'urbanisation

Dans l'histoire des villes, les 19^{ème} et 20^{ème} siècles constituent une période de bouleversements profonds, marqués tant par une croissance urbaine exceptionnelle que par une série de mutations sans précédent dans les structures de production. Un enjeu majeur pour la recherche consiste alors à construire des indicateurs du phénomène urbain capables de rendre compte de ces évolutions, ce qui suppose une réflexion sur la définition même de l'entité de base : la ville. Or, selon les époques et surtout selon les utilisateurs, la ville est abordée selon de multiples éclairages, politiques (municipalités, communautés d'agglomérations, ...), fonctionnels (aires urbaines définies par un nombre d'emplois et par les trajets des navetteurs), ou morpho-statistiques (agglomérations définies par la continuité du bâti, par un seuil minimal de population, de densité, ...).¹³ .

L'urbanisation peut donc, entre autres, être perçue comme un mouvement historique de transformation des formes de la société que l'on peut définir comme l'augmentation de ceux qui habitent en ville par rapport à l'ensemble de

¹³ BRETAGNOLLE Anne., GIRAUD T., MATHIAN H. : La mesure de l'urbanisation aux Etats-Unis, des premiers comptoirs coloniaux aux Metropolitan Areas (1790-2000) ; juillet 2008

la population. C'est aussi la concentration croissante de la population dans des agglomérations de type urbain.

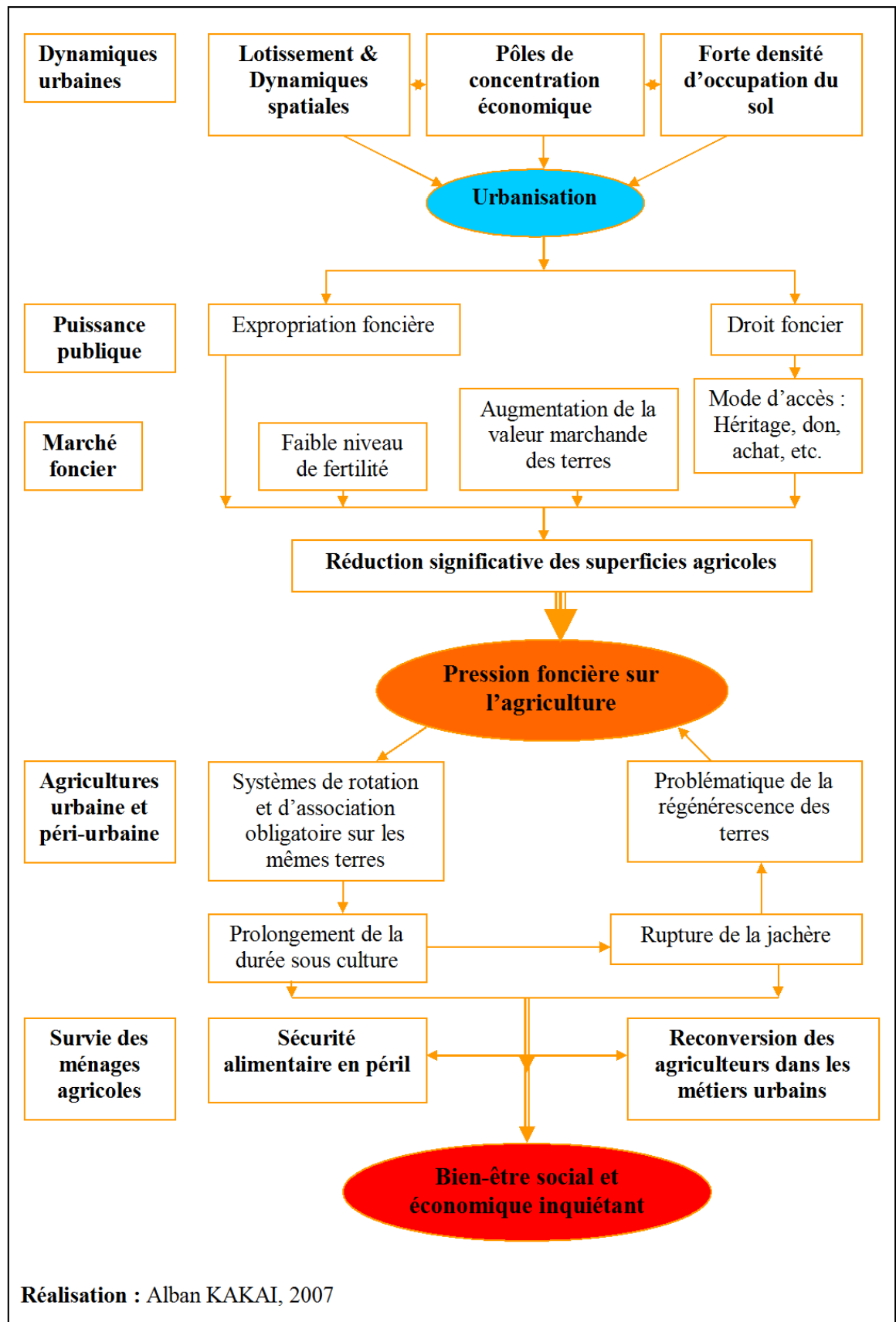
En Afrique, et surtout dans les pays en voie de développement, l'urbanisation est flagrante et le développement des villes se fait aux dépens de la vie rurale. L'urbanisation est faite de préférence autour de villes existantes, généralement sur des territoires jugés attractifs ou pour des raisons culturelles et historiques ou religieuses, ou sur des zones commercialement, industriellement ou militairement stratégiques. Elle se mesure par le nombre d'habitants dans les villes par rapport à l'ensemble de la population, la densité de population, l'extension territoriale des villes et ses conséquences sur le mode de vie. Par ailleurs, l'urbanisation prend en compte la construction de routes, de réseaux ferroviaires, de barrages, de canaux etc.

3.1.4 La pression foncière

Le foncier est défini comme l'ensemble constitué non seulement par la terre, mais aussi par les ressources qui lui sont directement attachées et l'ensemble des relations entre individus, groupes d'individus pour l'appropriation et l'utilisation de ces ressources. La terre en tant que support de droit a un statut juridique qui en détermine les modes d'occupation ou d'exploitation en fonction de sa signification sociale et de sa valeur dans le processus de développement, selon l'assertion de KOUASSIGAN (1978).

La pression foncière quant à elle désigne le résultat d'un processus qui conduit à une très forte sollicitation de l'espace par les hommes, dans l'exercice de leurs activités quotidiennes. La valorisation de l'espace par les opérations de viabilisation (lotissement et aménagement divers) encourage l'installation des hommes, l'intensification des activités humaines (constructions, commerces, exploitation), ce qui entraîne à terme une augmentation de la densité humaine et

une inflation des transactions foncières. Cette situation fait le lit de la pression foncière qui s'exerce sur l'agriculture dans les villes. Le graphique ci-après en donne une illustration schématisée.



La pression foncière implique les éléments tels que :

- le phénomène d'appropriation et d'expropriation de terrains ;
- les faits de valorisation et de dévalorisation des biens fonciers ;
- le rôle spécifique de la puissance publique qui exerce une véritable puissance foncière dominant de sa haute stature l'ensemble de cette question ;
- les inégalités sociales et urbaines dont ces faits et ces phénomènes sont à la fois les causes et les conséquences ;

Elle est donc une menace à la sécurité alimentaire tant qu'elle entrave le développement des activités agricoles au sein des villes.

3.1.5 La sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire désigne la possibilité pour tous d'avoir accès en quantité et en qualité et en tout temps aux denrées alimentaires nécessaires pour mener une vie saine. Pour une famille, il s'agit de la capacité de se procurer assez d'aliments pour assurer un apport nutritif suffisant pour tous les membres de la famille (Von Braun *et al.* 1993). Au Sommet mondial de l'alimentation (1996), la sécurité alimentaire fut définie comme assurée « lorsque toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine ».

Cette définition amplement acceptée est centrée sur les aspects suivants de la sécurité alimentaire :

- disponibilité alimentaire: La disponibilité d'aliments en quantité suffisante et d'une qualité appropriée, dont l'approvisionnement est assuré

par la production nationale ou les importations (y compris l'aide alimentaire) ;

- accès à la nourriture: Accès de tous à des ressources adéquates (droits) leur permettant d'acquérir une nourriture adéquate et nutritive. Les droits sont définis comme l'ensemble de biens auxquels une personne est susceptible d'accéder en raison du contexte juridique, politique, économique et social de la communauté dans laquelle elle vit (y compris certains droits traditionnels tels que l'accès aux ressources communes) ;
- utilisation: L'utilisation de la nourriture dans le cadre d'une diète adéquate, d'eau potable, d'assainissement et des soins de santé de façon à obtenir un état de bien-être nutritionnel qui permette de satisfaire tous les besoins physiologiques. Tous ces éléments soulignent le rôle des facteurs non alimentaires dans la sécurité alimentaire ;
- stabilité: Pour parvenir à la sécurité alimentaire, une population, un ménage ou une personne doit avoir un accès permanent à une nourriture adéquate. Cet accès à la nourriture ne doit être menacé ni par l'émergence de chocs soudains (par exemple, une crise économique ou climatique) ou par des événements cycliques (par exemple, une insécurité alimentaire saisonnière). Le concept de stabilité peut donc concerner à la fois la disponibilité et l'aspect lié à l'accès à la sécurité alimentaire ;

Mais cette assertion, avant d'être retenue, a connu des évolutions dans le temps. Le terme est apparu au milieu des années 1970, lorsque le Sommet mondial de l'alimentation (1974) a défini la sécurité alimentaire en termes d'approvisionnement alimentaire, à savoir garantir la disponibilité et la stabilité des prix des produits alimentaires de base à l'échelon national et international. « Capacité de tout temps d'approvisionner le monde en produits de base, pour soutenir une croissance de la consommation alimentaire, tout en maîtrisant les fluctuations et les prix ».

En 1983, les études de la FAO se sont centrées sur l'accès à l'alimentation et ont conduit à une définition basée sur l'équilibre entre la demande et l'élément de l'offre de l'équation de la sécurité alimentaire : «Assurer à toute personne et à tout moment un accès physique et économique aux denrées alimentaires dont elle a besoin » (FAO, 1983). La définition a ensuite été révisée pour incorporer aux analyses de la sécurité alimentaire le niveau individuel et celui des ménages, outre le niveau d'agrégation régional et national.

REVUE DE LITTÉRATURE

De façon générale, La direction générale française du Trésor, à travers ses services économiques à l'étranger présente la situation de la production maraîchère du Bénin comme encore embryonnaire. Il ressort des documents de ces services, que les cultures maraîchères sont pratiquées dans toutes les régions du Bénin, sur les plateaux, dans les plaines alluviales, dans les vallées et les bas-fonds. Elles sont constituées d'une part, des cultures traditionnelles de plein champ telles que la tomate, le piment, l'oignon, le gombo et d'autre part les légumes feuilles, les cultures exotiques pratiquées dans les zones urbaines et périurbaines (carotte, chou, laitue, concombre, poireau, haricot vert, etc.). Les cultures maraîchères jouent un rôle important dans l'alimentation des populations et contribuent à la prévention des maladies dues aux carences en micronutriments. Cependant le niveau de production en tomates, piments, gombo, oignons et légumes feuilles n'arrive pas à couvrir les besoins qui de ce fait sont compensés par des importations.¹⁴ De plus, certains légumes de grande consommation comme le gombo, le piment, la tomate et l'oignon connaissent une production saisonnière qui n'en garantit pas la disponibilité en toutes saisons avec pour conséquence une forte spéculation sur les prix. Au nombre des contraintes qui entravent la production des cultures maraîchères figurent

¹⁴ Direction Générale du Trésor, Services Economiques à l'Etranger, « situation-des-principales-productions-agricoles-en-republique-du-benin », septembre 2011

l'insécurité foncière, la faible prise en compte de l'agriculture urbaine par les opérations d'aménagement et d'urbanisme, la non maîtrise des ravageurs et des maladies, la faible maîtrise de l'eau, les difficultés de conservation et le faible niveau d'organisation des acteurs de la filière. Ce tableau peint par la direction générale française du Trésor rejoint les assertions d'Assogba-Miguel V. qui affirmait déjà en 1999 « Bien que contribuant à l'équilibre alimentaire, l'agriculture urbaine et périurbaine est jusque là considérée au Bénin comme une activité marginale. Ce type d'agriculture embrasse plusieurs domaines à savoir: la production végétale, animale, halieutique qui nourrit les migrants ruraux, les déflatés, les diplômés sans emploi, et autres salariés à faible revenu. Cette agriculture est confrontée à d'énormes difficultés qui entravent sa promotion: la non disponibilité foncière en raison de l'urbanisation sans cesse croissante et la faible technicité due au faible niveau d'encadrement. La commercialisation est fortement concurrencée par les produits en provenance des pays limitrophes. La méconnaissance des outils de gestion et le degré de parasitisme relativement élevé constituent également les principaux problèmes à résoudre pour la promotion de cette agriculture. »¹⁵

Quant à elle, la littérature sur l'aménagement du territoire et les méthodes de planification urbaine susceptibles d'améliorer le développement durable de l'agriculture urbaine par sa prise en compte effective dans le contexte du développement socio-économique local est abondante. Cependant, nous nous en tiendrons aux quelques ouvrages consultés qui ont permis de mieux formuler et d'orienter notre thème.

Dans leur ouvrage (Fleury et al, 2008) ont montré l'importance de l'agriculture périurbaine à Sétif. Son importance économique et sociale se mesure à l'ampleur de ses surfaces, aux effectifs de la main-d'œuvre et à la

¹⁵ ASSOGBA-MIGUEL Virginie, Agriculture urbaine et péri-urbaine à Cotonou ; Bulletin de la Recherche agronomique, Numéro 27 - décembre 1999

valeur des productions. Elle occupe 75 % du territoire de la commune, ses systèmes de production s'organisent habituellement autour des contraintes climatiques.

Mais la croissance urbaine récente, rapide et diffuse, bouleverse ses structures traditionnelles ; elle subit de nombreux inconvénients de son voisinage urbain et éprouve de multiples difficultés de fonctionnement (vandalisme des cultures, conflits de voisinage souvent liés à des problèmes environnementaux tels que la dégradation de matériels, la destruction des réseaux d'irrigation, le pâturage illicite, le piétinement de parcelles, la circulation de véhicules, etc.).

La conversion des terres agricoles, généralement de grande qualité, en terres non agricoles, est principalement le résultat du développement urbain aux dépens de l'agriculture. Les besoins en foncier pour répondre à la demande socio-économique urbaine ont rendu bien difficile l'exercice de l'activité agricole et ont conduit à un recul de l'agriculture dans les zones périurbaines. Cette étude nous a permis de dégager quatre éléments principaux : les difficultés rencontrées par l'agriculture périurbaine, la situation complexe de son foncier agricole, la forte pression urbaine et ses conséquences, et la nécessité de définir la place de l'agriculture périurbaine dans le projet du développement durable de la ville. Dans une autre perspective, (Zalle, 1994) a constaté que l'agriculture périurbaine au mali serait intimement liée au processus de développement urbain du fait de la forte croissance démographique de la population et de l'évolution des habitudes alimentaires relatives au mode de vie urbain.

Elle est menacée par les problèmes d'insécurité foncière, la pénurie de terres consécutive à l'extension des zones bâties à vocation résidentielle, commerciale ou industrielle. Cette situation est aggravée par l'absence de législation spécifique. Une autre contrainte est celle relative aux ressources

humaines. Les maraîchers bamakois, en majorité analphabètes sont des ruraux qui doivent affronter plusieurs difficultés (professionnelles, résidentielles...) avant d'accéder à la terre. Le troisième problème concerne l'absence de cohésion au sein des acteurs en proie aux autorités municipales.

Un autre article est celui de (Broutier, 2006) qui souligne que l'urbanisation compte parmi les fortes pressions qui s'exercent sur les terres agricoles en Afrique de l'Ouest, car c'est principalement à leurs dépens qu'a lieu l'extension rapide des centres urbains. C'est un phénomène qui laisse peu de marge aux agriculteurs et appelle la définition de politiques foncières concertées. La survie du secteur dépend de la garantie foncière (législation spécifique) d'une meilleure organisation des producteurs. L'activité maraîchère se pérennisera grâce à une articulation avec tous les autres secteurs de développement de la ville par une politique claire et intelligente des autorités municipales. Cet ouvrage nous permet de souligner que l'agriculture périurbaine ne peut se développer que sur la base de politiques foncières et législatives claires et réellement mises en pratique. Dans leur ouvrage (Bryant et al, 1992) ont apporté des éléments de réponses lors d'enquêtes en région parisienne et dans la banlieue de Montréal. Leurs conclusions tendent à démontrer la vision qui consiste à voir l'agriculture périurbaine comme une agriculture atteinte de dégénérescence et montrent une réalité plus complexe et peu positive.

Tout d'abord, l'agriculture périurbaine, au même titre que l'agriculture classique, est sous l'influence globale des évolutions techniques, d'une baisse des prix liée à la concurrence internationale, aux changements politiques et institutionnels ainsi qu'aux changements dans la demande des consommateurs.

Elle subit surtout des contraintes attachées à la proximité de la ville. Les terres agricoles font l'objet de spéculations foncières : leur valeur sur le marché

foncier n'est plus en rapport avec leur potentiel agricole mais avec leur potentiel d'urbanisation. La fonctionnalité des parcelles est diminuée du fait de leur morcellement ou des difficultés d'accès : le tracteur doit traverser une route nationale ou emprunter un échangeur autoroutier. À ces contraintes s'ajoutent les nuisances urbaines telles que le vol de produits, de matériels, ou encore les dépôts d'ordures dans les champs. Elle est donc par conséquent menacée de disparition au regard de l'avancée de la ville.

Pour Déguénon E, à Cotonou trois catégories de contraintes entravent la production agricole (végétale) en générale et la production maraîchage en particulier en :

- le problème foncier, la non-maîtrise de l'eau et la pauvreté des sols constituent les limites majeures au développement du maraîchage ;
- la technicité des maraîchers, les difficultés d'approvisionnement en intrants, et le financement des activités de production ;
- les difficultés d'écoulement des produits et une concurrence forte des légumes provenant de l'extérieur du Bénin.

De son étude sur la problématique foncière et le développement de l'agriculture urbaine à Cotonou et environs, il ressort que les périmètres maraîchers se caractérisent par une exigüité et une insécurité foncière permanente. Il démontre que la plupart des périmètres maraîchers de Cotonou sont installés sur des zones côtières essentiellement sableuses avec une flore composée d'espèces végétales comme les *cactus*, *rémiréa maritina*, et *cypérus maritimus*. La terre exploitée est composée essentiellement de sable marin (cas des périmètres maraîchers de Fiégnon, de la Coopérative des maraîchers des cocotiers, de Novotel face Hôtel Croix du Sud etc.). Les producteurs sont contraints de reconstituer continuellement la fertilité de ces sols à faible capacité

de rétention d'eau, dont la texture ne permet pas de conserver longtemps les apports en fumure organique et minérale et qui ont été longtemps lessivés par une pluviométrie localement importante (1000 à 1500 mm par an). A ces différentes insuffisances constatées s'ajoutent celles liées à d'autres facteurs de production tels que le faible niveau de technicité des producteurs, les difficultés d'accès au financement, les difficultés d'écoulement des produits, etc.

➤ **Potentialités de l'agriculture urbaine et périurbaine**

Cette agriculture qu'on a vu naître ces dernières années prend de plus en plus d'ampleur surtout dans les pays en voie de développement. Cet intérêt remarqué de la part des populations trouve son fondement dans l'importance qu'elles revêtent et ceci à plusieurs égards.

En effet, Moustier et Pages, (1997) estiment que l'agriculture urbaine et périurbaine en Afrique a une fonction primordiale de consommation alimentaire et d'emplois, bien plus que de loisir ou de paysage. L'enjeu et la réalité de l'implication des urbains dans les activités de production agricole doivent être replacés dans le contexte africain, caractérisé par une explosion démographique, un développement de la pauvreté en milieu urbain et des systèmes de transport ville-campagne souvent dégradés.

Pour sa part, Ciparisse, (1997) énumère comme avantages de cette agriculture : emplois, main d'œuvre localement disponible, production, production intensive vu l'exiguïté des surfaces disponibles, nécessité d'assurer une constante fertilité par des techniques appropriées (fumure, compost traité), production à grande valeur ajoutée, coûts réduits du transport des produits, fraîcheur des marchandises, avantage de la proximité des lieux de production de ceux de vente et de consommation.

❖ **Au plan économique**

La performance de l'agriculture urbaine et périurbaine à Cotonou peut être mesurée en comparant sa production en denrées alimentaires (production maraîchère, animale et halieutique) aux besoins réels des populations de la ville d'une part et d'autre part aux gains.

Bien que les maraîchers ne tiennent pas une comptabilité rigoureuse, un calcul des données recueillies montre que les cultures maraîchères rapportent plus de trois cent millions (300.000.000) FCFA de marge brute par an à l'ensemble des producteurs hormis leur propre consommation évaluée en moyenne à 35% de la production totale (Etude de cas sur le financement des Agriculteurs et Agricultrices urbains de Cotonou, 2007).

❖ **Au plan environnemental**

L'Agriculture urbaine et périurbaine déblaie "le chemin" au développement durable et permet de mieux intégrer la production à l'environnement. Comme exemple, nous avons le recyclage des ordures ménagères comme compost dans le processus de production maraîchère d'une part et comme sauvegarde de la propreté de l'environnement d'autre part. la production sans contrainte par une gestion durable des ressources (les déchets des villes (ménagers, des marchés communaux, des brasseries,...) et le fumier issu des activités d'élevage sont particulièrement bien adaptés aux exigences d'une agriculture périurbaine.

Ces ordures, actuellement déversées dans des terrains vagues en périphérie (ou dans les rivières), génèrent un coût croissant d'évacuation et de traitement par les collectivités urbaines et constituent un problème croissant de pollution.

Dans la ville de Cotonou, le projet de Gestion des Déchets Solides Ménagers (PGDSM) financé par l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) est une belle illustration d'assainissement au Centre maraîcher de Houéyiho. En effet, les ordures sont collectées, triées, puis mis à la disposition des maraîchers pour servir de compost grâce à l'initiative de l'ONG OXFAM QUEBEC.

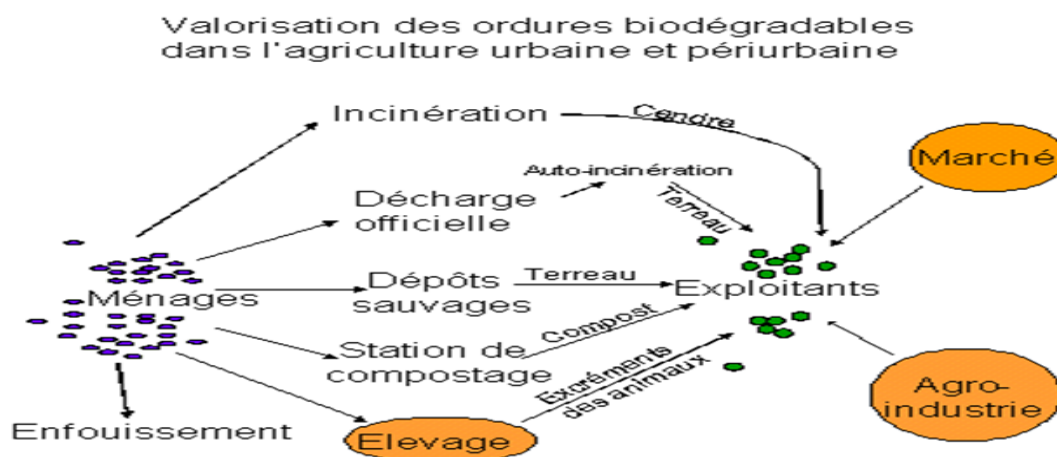


FIGURE 2 : PROCESSUS DE VALORISATION DES ORDURES BIODEGRADABLES DANS L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE

Source: http://edoc.hu-berlin.de/dissertationen/kesslerangelika-2004-0728/HTML/kessler_html_m56aede1f.gif (Avril 2013)

En somme, L'agriculture urbaine et périurbaine peut être considérée comme une action d'aménagement urbain qui accompagne étroitement la vie de la politique locale. L'Agriculture urbaine et Périurbaine peut donc représenter un instrument de gestion politique des villes.

❖ Au plan social

L'agriculture urbaine et périurbaine sur le plan social permet de :

- réduire le chômage : A Cotonou, elle utilise environ 600 personnes en ce qui concerne les seules activités du maraîchage. Parmi elles, on retrouve des déflatés de la fonction publique, des diplômés sans emplois et autres catégories. De plus, la commercialisation des produits constitue une

activité lucrative pour les femmes et leur permet d'apporter leur modeste contribution aux charges du ménage ou même de subvenir aux charges de leur famille en tant que chefs de ménage ;

- réduire la criminalité au sein de la ville ;
- assurer la sécurité alimentaire en améliorant la nutrition en vitamines et protéines tout au long de l'année : l'intervention requise est de caractère quantitatif pour augmenter la disponibilité, et de caractère qualitatif en cherchant à diversifier la gamme de produits offerts aux consommateurs et de caractère économique pour en assurer l'accessibilité ;

Les sites où se pratique l'agriculture urbaine et périurbaine constituent des lieux de stage pratique pour des étudiants en fin de formation dans les écoles et lycées agricoles du pays. Ils abritent aussi des protocoles de recherche en milieu réel en collaboration avec l'Institut National de Recherche Agricole du Bénin (INRAB) et avec l'IITA (magazine Agriculture urbaine, mars 2001).

❖ Au plan de la sécurité alimentaire

Un accent particulier mérite d'être mis sur le rôle d'approvisionnement des villes en produits vivriers que joue l'agriculture urbaine et périurbaine. Le maraîchage contribue de façon non négligeable à satisfaire la demande alimentaire et les besoins nutritionnels des populations urbaines (Kouvonou et al., 2000).

En effet, Margiotta (1997) attire l'attention sur le fait que cette agriculture joue un rôle clé dans l'approvisionnement des grandes métropoles africaines : la part du périurbain, de 10% (cas du lait) arrive à satisfaire entre 20 et 50% (cas du maraîchage) des besoins totaux des consommateurs urbains (en produits bon marché et à la portée de citoyens à faible pouvoir d'achat).

En somme, l'agriculture urbaine et périurbaine permet d'accroître la quantité d'aliments disponibles à la population urbaine pauvre et les denrées

alimentaires périssables qui arrivent aux consommateurs sont beaucoup plus fraîches : des études de cas font état de différences en terme de nutrition, et, particulier pour les enfants lorsque les familles urbaines pauvres pratiquent l'agriculture, (FAO, 1999).

D'une manière générale, toute la population urbaine est concernée, mais à des degrés d'accès variables selon les catégories sociales et les habitudes alimentaires ; mais quelle que soit la couche sociale, tout le monde est concerné par la consommation des légumes par exemple, ce qui n'est pas le cas pour certains produits comme le lait et l'œuf (Zoundi, 2000).

L'agriculture urbaine et périurbaine devient ainsi une option qui tente de répondre au problème de l'amélioration de la sécurité alimentaire des citadins face à la faiblesse des performances des systèmes de production rurale ; très diversifiée, elle demeure un des secteurs d'absorption de l'exode rurale et connaît des performances de production qui réhabilitent sa pratique dans la hiérarchie des activités socio-(économiques dans les villes (Tinker, 1998 cité par Smith, 2000).

❖ **Au plan nutritionnel**

La consommation de légumes a longtemps été considérée comme l'une des solutions au problème de malnutrition ; l'alimentation doit en effet couvrir les différents besoins de l'organisme. Elle doit apporter un certain nombre de calories pour couvrir les besoins énergétiques (aspect quantitatif), mais également les éléments nutritifs (aspect qualitatif).

Beaucoup d'éléments nutritifs en particulier les vitamines sont apportées dans de bonnes proportions par les légumes comme en témoigne le tableau 10 en annexe.

En somme, la production maraîchère est désormais un élément incontournable de garantie d'une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle

parce qu'elle fournit les micronutriments indispensables à l'organisme (Mbaye, 1995 cité par ATIGOSSOU, 2000).

3.1.6 Le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine face à la pression foncière à Cotonou

3.1.6.1 Le foncier au Bénin

Au Bénin en général coexistent deux types de régimes fonciers ; le régime foncier traditionnel (droit coutumier) et le régime de propriété moderne.

Le droit foncier coutumier est composé de lois anciennes, de coutumes et usages non codifiés. Les droits coutumiers traditionnels issus des civilisations précoloniales, tout en entretenant beaucoup de ressemblances entre eux, diffèrent dans le détail d'une localité à l'autre, d'une ethnie à l'autre. La propriété à l'origine était collective et appartenait surtout aux grandes familles. La terre était gérée par le chef de famille ou de collectivité qui doit consacrer l'usufruit à la communauté.

L'existence du droit moderne a émergé avec la colonisation. Après les indépendances, le système de droit foncier moderne mis en place sous la colonisation a coexisté avec celui du droit coutumier.

Le 14 août 1965, un nouveau décret relatif au système législatif organisant le régime de la propriété foncière abroge le décret colonial du 14 août 1932.

Dans le droit moderne, la seule voie à la reconnaissance d'une propriété immobilière privée est représentée par l'immatriculation.

Cette dualité du régime foncier qui s'opère entre le droit coutumier et le droit moderne est une source de complexité. En effet, les lois existantes fortement calquées sur le système français n'ont pas pris en compte les réalités que sont la coutume et l'usage. Il en résulte des difficultés multiples et multiformes pour leur respect et leur application : contestation, mauvaise interprétation, inadaptation etc... (CNEF, 1990) ; ceci constitue un véritable

frein aux transformations sociales envisagées et est à la base du nombre élevé des conflits fonciers au Bénin (Comby, 1998).

Actuellement, les populations jouissent de leur droit de propriété sur une terre à travers le titre foncier. Il représente le seul titre administratif irrévocable qui confère définitivement un droit de propriété sur une terre à une personne.

Toutefois, son coût ainsi que les difficultés administratives liées à son établissement font que très peu de propriétaires s'en préoccupent.

CHAPITRE 2 : RESULTATS DE LA RECHERCHE

1. ANALYSE DES DONNEES DE LA RECHERCHE

STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE DE LA POPULATION

La structure par sexe de cette population est proche de la moyenne nationale : 51,4% de femmes contre 48,6 % d'hommes. Le rapport de masculinité, c'est-à-dire le nombre d'hommes pour cent femmes, est évalué à 94,5 ; ce qui prouve que la population de Cotonou enregistre un déficit en hommes.

La répartition de la population par grands groupes d'âges, laisse apparaître une forte proportion de la population de 15-59 ans (62,7 %).

1.1.1. Population active

La commune de Cotonou concentre plus de 45 % des actifs des 10 principales villes du Bénin. La répartition de la population par grands groupes d'âges, laisse apparaître une forte proportion de la population de 15-59 ans (62,7 %). Il apparaît ainsi que plus de six (6) "Cotonois"¹⁶ sur dix (10) sont actifs. Le taux d'activité est de 67,7%. Un fait marquant est la hausse du taux d'activité observé au niveau de la population féminine qui est passé de 37,2% en 1979 à 54,7% en 1992, soit un accroissement annuel de 3%.

1.1.2. Ménages

On observe une disparité dans la répartition spatiale de la population entre arrondissements. Mais, l'ensemble des arrondissements de Cotonou regroupe 154-346 ménages. Le 12^{ème} Arrondissement est celui qui a le poids démographiques le plus élevé, tandis que le 5^{ème} Arrondissement a le poids démographique le moins élevé, tel que le montre le graphique ci-après. A cet

¹⁶ Terme utilisé pour désigner les habitants de la ville de Cotonou

effet, le tableau 4 en annexe, donne davantage de détails sur la population de la ville.

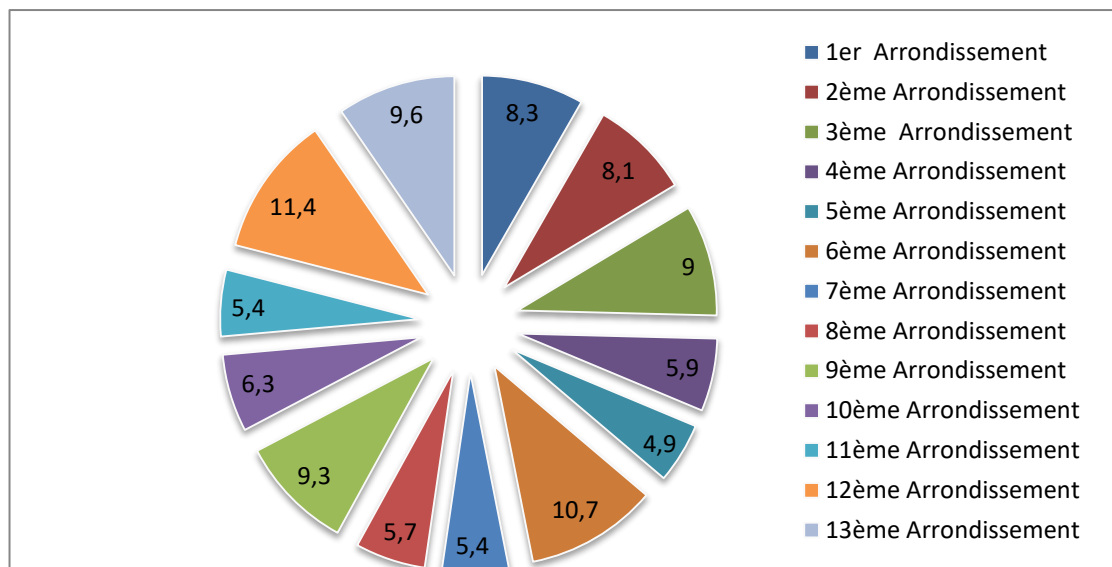


FIGURE 3 : POIDS DEMOGRAPHIQUE DES ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE COTONOU

❖ *Rappel et analyse des hypothèses de recherche*
TABLEAU 3 : TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA METHODOLOGIE

Hypothèse	Variables de l'hypothèse	Eléments caractéristiques de la variable	Technique de collecte à utiliser	Outil de collecte à privilégier	Source des données
Hypothèse 1: La pression foncière à Cotonou ne favorise pas le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine.	<i>Variable dépendante:</i> Faible développement de l'agriculture urbaine et périurbaine à Cotonou	<ul style="list-style-type: none"> • Quantités produites • Importance relative des quantités produites 	Enquêtes par sondage	Questionnaire et guide d'entretien	Les producteurs, les services déconcentrés de l'Etat
	<i>Variable indépendante:</i> Pression foncière à Cotonou	<ul style="list-style-type: none"> • Densité de la population • Disponibilité foncière 	Enquêtes par sondage	Questionnaire	INSAE, Mairie de Cotonou, IGN
Hypothèse 2: L'agriculture urbaine et périurbaine représente un potentiel et une opportunité pour la lutte contre l'insécurité alimentaire à Cotonou	<i>Variable dépendante:</i> Possibilité de lutter contre l'insécurité alimentaire à Cotonou	<ul style="list-style-type: none"> • Habitudes alimentaires des populations de Cotonou • Caractéristiques des aliments souvent consommés à Cotonou 	Enquêtes par sondage	Questionnaire et guide d'entretien	Les populations, les producteurs, INSAE
	<i>Variable indépendante:</i> Potentialité offerte par l'agriculture urbaine et périurbaine	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur nutritive des produits maraîchers • Conditions d'un repas équilibré 	Enquêtes par sondage	Questionnaire	Service déconcentré de l'Etat (CeRPA, CeCPA)
Hypothèse 3: L'agriculture périurbaine et urbaine est faiblement encadrée	<i>Variable dépendante:</i> Faible encadrement et promotion de l'agriculture urbaine et périurbaine	<ul style="list-style-type: none"> • Importance de l'agriculture dans les stratégies de planification locale à Cotonou 	Enquêtes par sondage	Questionnaire et guide d'entretien	IGN, les producteurs, les services déconcentrés de l'Etat, Mairie de Cotonou, les populations

Hypothèse	Variables de l'hypothèse	Eléments caractéristiques de la variable	Technique de collecte à utiliser	Outil de collecte à privilégier	Source des données
et promue par les politiques d'aménagement et d'urbanisation ainsi que leur application à Cotonou		<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité foncière • Encadrement des producteurs 			
	<i>Variable indépendante:</i> Faiblesse des politiques d'aménagement et d'urbanisation ainsi que leur application à Cotonou	<ul style="list-style-type: none"> • Prévision de zones agricoles dans le schéma directeur d'aménagement de la ville • Prévision de zones agricoles dans le plan directeur d'urbanisme de la ville • Existence de règlements d'urbanisme qui protègent les zones agricoles • Respect des dispositions du règlement d'urbanisme 	Enquêtes par sondage	Questionnaire et guide d'entretien	IGN, les producteurs, les services déconcentrés de l'Etat, Mairie de Cotonou, les populations

Source: Nos recherches, Avril 2013

PRESENTATION ET DISCUSSION DES RESULTATS DE L'ENQUETE

1.1.3. Présentation des résultats

Les résultats des enquêtes sont ici présentés de sorte à donner un aperçu global sur les divers aspects soulevés dans l'analyse des hypothèses de recherche. Dans ce cadre, les producteurs et les consommateurs constituent les cibles privilégiées dont les résultats sont présentés ici. Les données collectées au cours des entretiens avec les autres enquêtés (agents mairie, agents MAEP, MEHU, ABE) permettent d'avoir des éléments secondaires d'appréciation qui pourront enrichir les solutions à proposer.

1.1.3.1. Au niveau des Producteurs

Les graphiques ci-après présentent les résultats des points essentiels d'enquêtes au niveau des maraîchers.

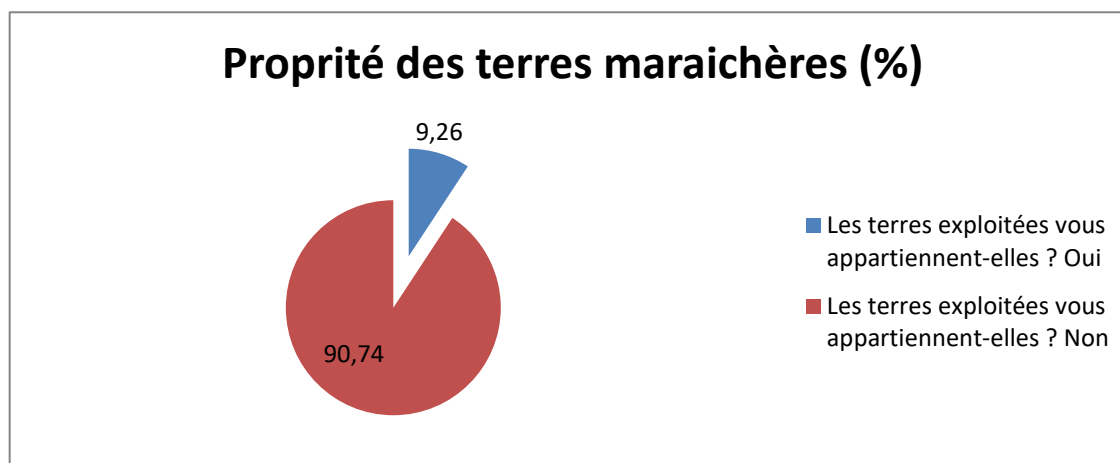


FIGURE 4 : PROPRIETE DES TERRES MARAICHERES

Source : Enquêtes de terrain, avril 2013

A l'analyse, il ressort que seuls 9,26% des enquêtés sont propriétaires de la terre qui sert de support à leur exploitation maraichères. La grande majorité (plus de 90%) exploite des terres appartenant à autrui. Dans ces conditions, le risque est permanent de se voir contraint d'un jour à l'autre d'abandonner l'espace exploité. Une telle situation n'est pas de nature à encourager les grands investissements à long terme sur ces espaces.

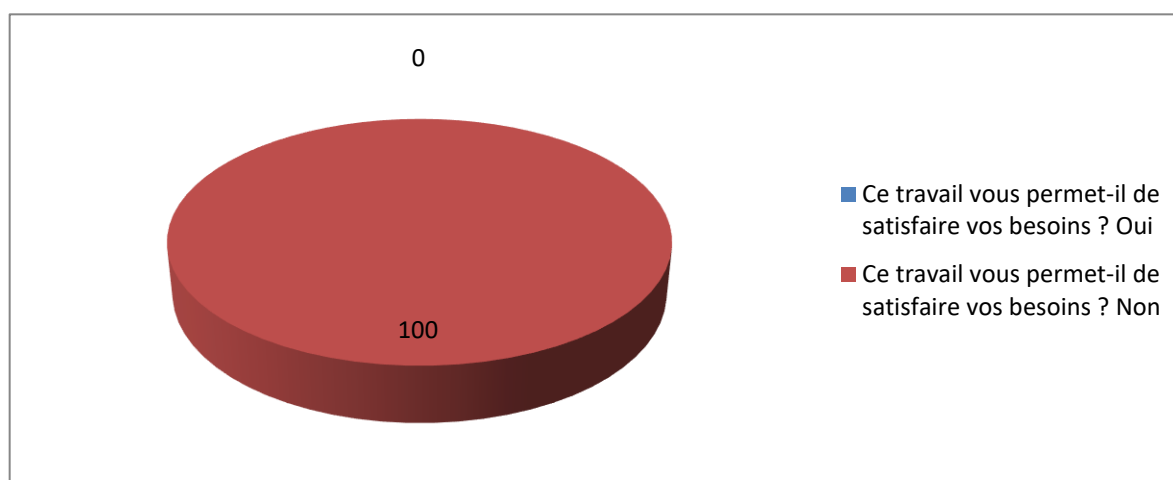


FIGURE 5 : RENTABILITE DE L'ACTIVITE

Source : Enquêtes de terrain, avril 2013

Les producteurs enquêtés affirment ne pas vivre uniquement des revenus de leurs exploitations maraîchères. Selon eux, il ne s'agit pas d'une activité rentable. Non pas parce que l'activité en elle-même ne soit pas rentable, mais plutôt que la majeure partie du bénéfice revient aux vendeur-grossistes et revendeurs. En effet, étant donné qu'il s'agit pour la plupart de produits périssables à court terme, les producteurs se voient "contraints" de les livrer, bien souvent au prix fixé par les vendeurs grossistes. La marge de bénéfice est ainsi réduite alors qu'il s'agit d'une activité qui demande des investissements journaliers et constants.

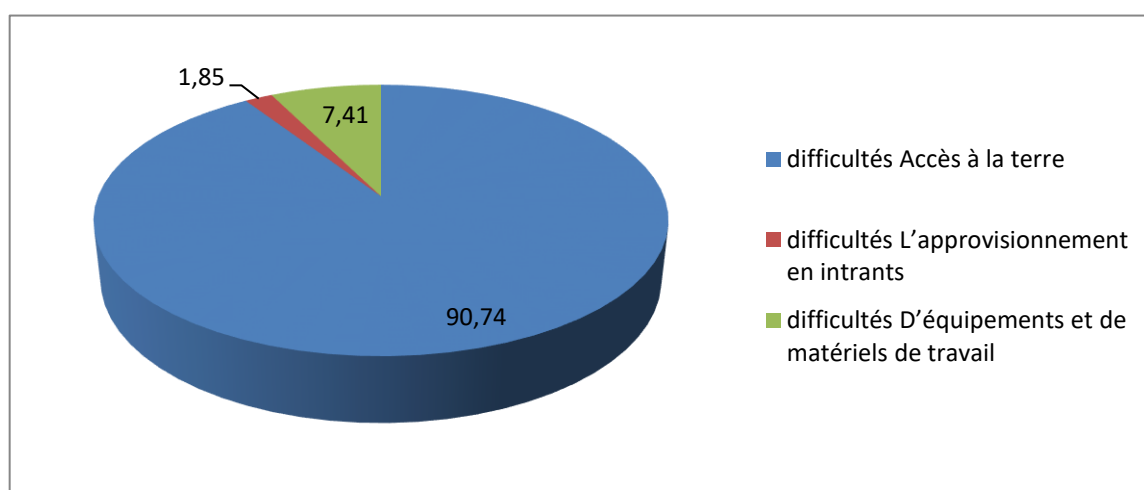


FIGURE 6 : DIFFICULTES RENCONTRES PAR LES PRODUCTEURS

Source : Enquêtes de terrain, avril 2013

De toutes les difficultés rencontrées par les producteurs, les difficultés d'accès constituent l'essentiel, avec plus de 90% des producteurs enquêtés qui affirment avoir de véritables problèmes d'accès à la terre. Cela est d'autant plus édifiant que comme présenté plus haut, 90,74% affirment exploiter des terres d'autrui.

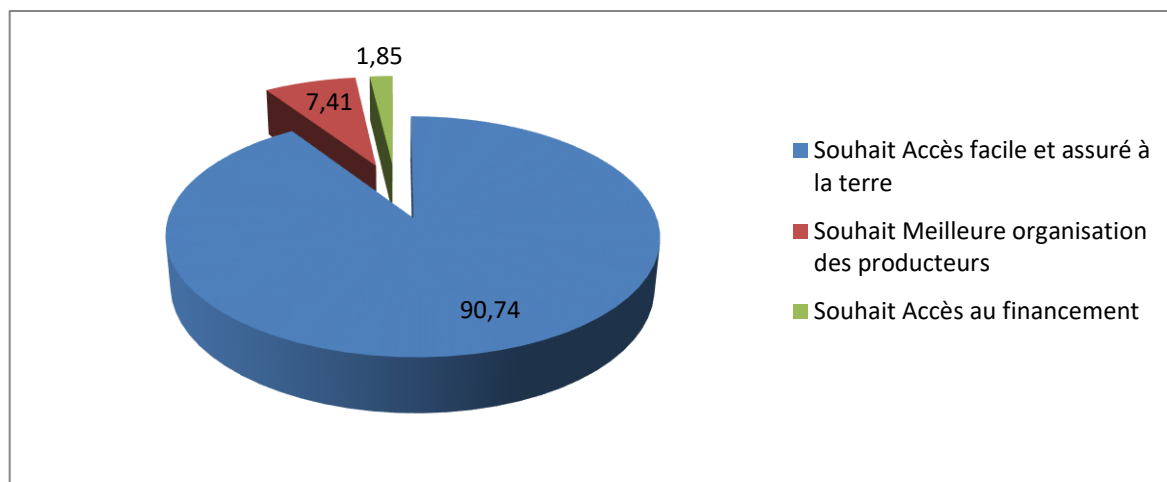


FIGURE 7 : DOLEANCES DES PRODUCTEURS
Source : Enquêtes de terrain, avril 2013

De tout ce qui précède, de façon logique, la première préoccupation des producteurs est l'accès à la terre. Vient ensuite le désir de vivre pleinement des fruits de leur travail. Aussi pense-t-ils qu'une meilleure organisation des producteurs pourrait leur permettre de mieux négocier les prix d'écoulement de leur produit. En termes de meilleure organisations, ils pensent qu'il ne s'agit pas d'avoir des groupements mais bien au-delà, de pouvoir s'organiser pour la commercialisation.

1.1.3.2. Au niveau des consommateurs

Les graphiques ci-après présentent les résultats des points essentiels d'enquêtes au niveau des consommateurs.

A l'analyse du premier graphique qui suit, les légumes constituent le deuxième élément le plus consommé par les consommateurs interrogés, avec 21,78% qui l'affirment. Cela permet de mieux apprécier l'importance des produits maraichers, surtout lorsqu'on sait qu'ils sont pour beaucoup, constitués de

légumes entre autres. Dans ces conditions, on peut soutenir que la demande en produits maraîchers existe et est même appréciable. Le problème crucial des maraichers n'est donc pas lié à l'existence du marché pour l'écoulement.

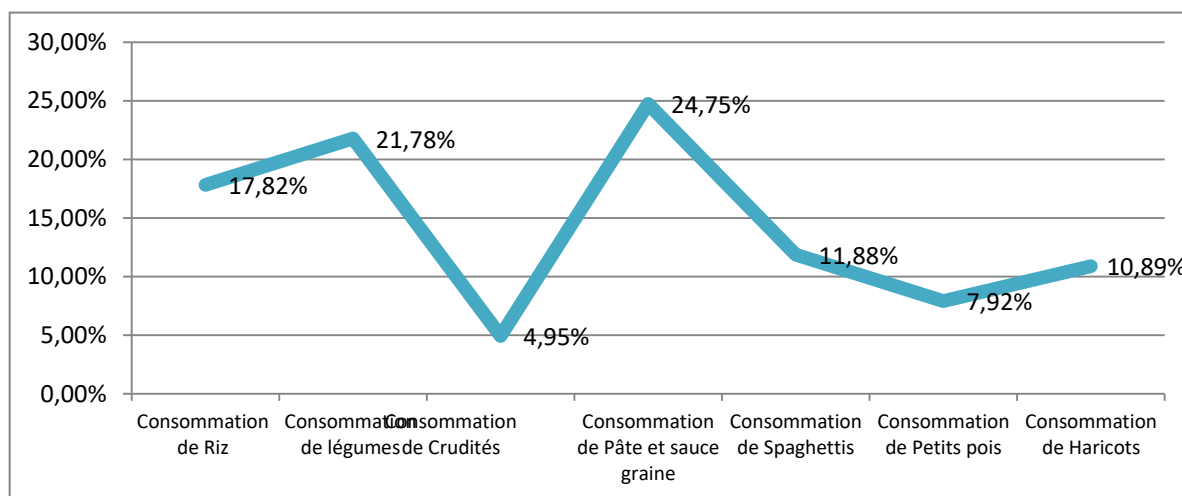


FIGURE 8 : HABITUDES ALIMENTAIRES DES CONSOMMATEURS ENQUETES

Source : Enquêtes de terrain, avril 2013

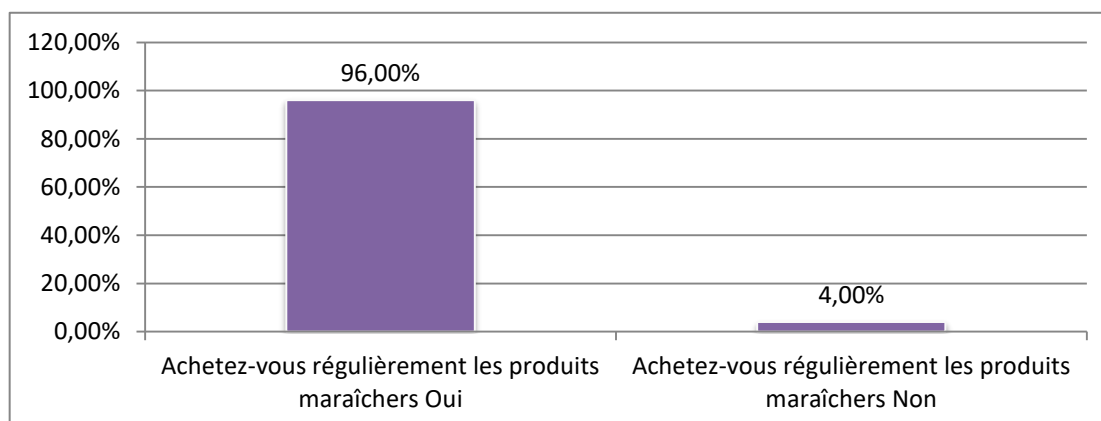


FIGURE 9 : ECOULEMENT DES PRODUITS MARAICHERS

Source : Enquêtes de terrain, avril 2013

A la suite du graphique précédent, celui-ci permet d'enlever tout doute quant à l'existence de la demande. Mais au-delà de cela, ce graphique permet de se rendre à l'évidence que la question des produits maraichers est une question importante en termes de besoins alimentaires.

D'ailleurs, même durant les périodes difficiles des ménages, la consommation des produits maraichers est toujours perceptible, tel que le montre le graphique ci-après.

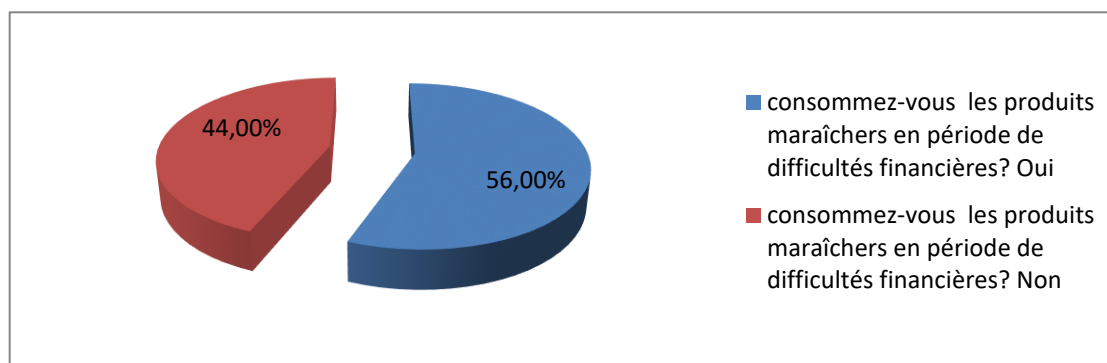


FIGURE 10 : CONSOMMATION DES PRODUITS MARAÎCHERS EN PERIODE DE DIFFICULTES FINANCIERES DES CONSOMMATEURS

Source : Enquêtes de terrain, avril 2013

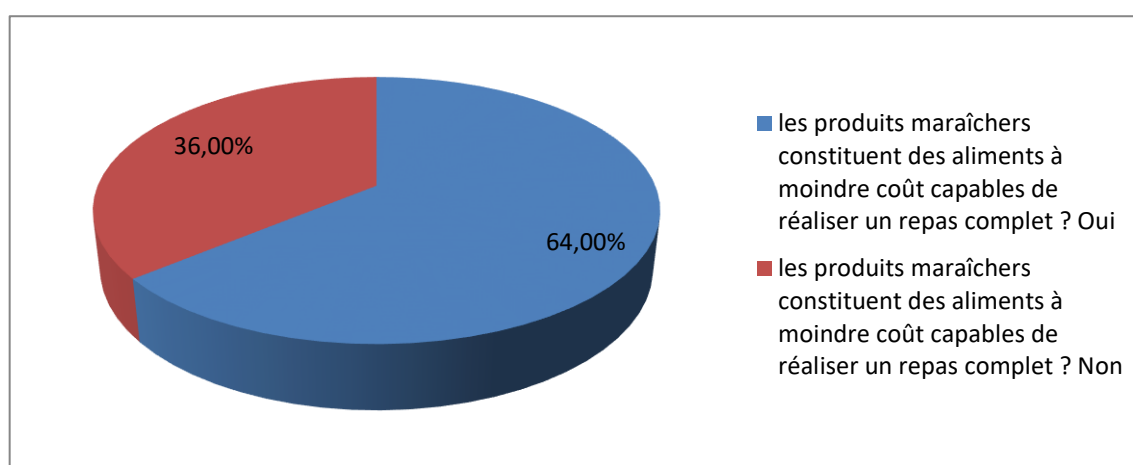


FIGURE 11 : AVIS DES CONSOMMATEURS SUR LA VALEUR NUTRITIVE DES PRODUITS MARAÎCHERS

Source : Enquêtes de terrain, avril 2013

Sans être des spécialistes de nutrition, les consommateurs soutiennent que les produits maraîchers non seulement sont des aliments financièrement accessibles, mais aussi qu'ils peuvent permettre de réaliser un repas complet. Le couplage de cet avis avec le graphique qui présente leur habitude alimentaire explique davantage pourquoi, en dehors des pâtes, les légumes constituent le deuxième aliment le plus consommés par les enquêtés.

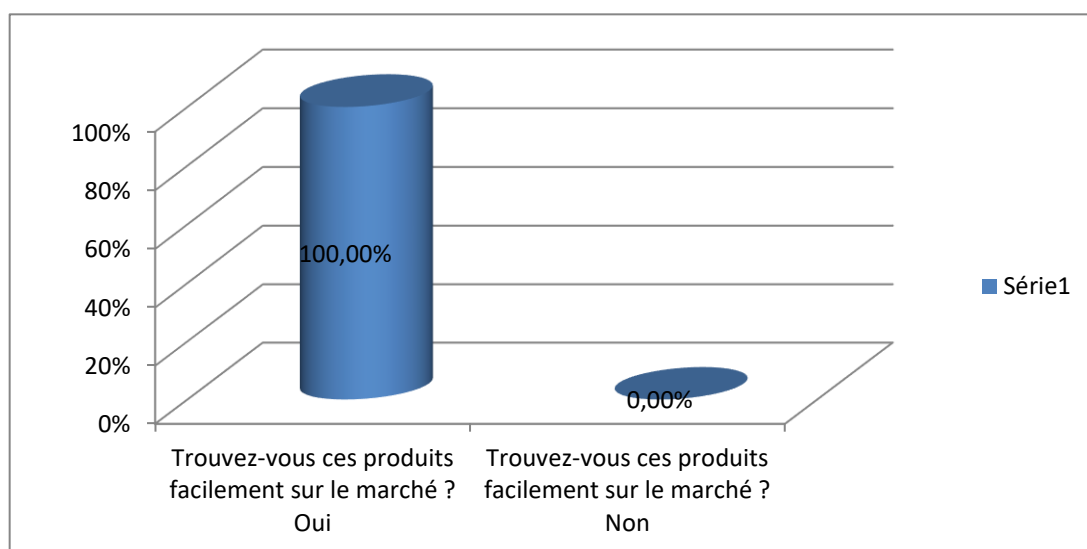


FIGURE 12 : FACILITE D'ACCES AUX PRODUITS MARAICHERS SUR LES MARCHES

Source : Enquêtes de terrain, avril 2013

Ce dernier graphique confirme que le problème auquel sont confrontés les maraichers ne réside pas dans l'existence ou non du marché. D'ailleurs, tous les consommateurs affirment trouver facilement les produits maraichers. Cela justifie aussi leur forte consommation.

1.1.4. Discussions des résultats

1.1.4.1. Le maraîchage à Cotonou et le foncier

Deux modes de faire valoir caractérisent le foncier des zones maraîchères à Cotonou. Il s'agit de l'achat et de l'héritage qui constituent d'une part le mode direct et de la location, de l'attribution par une institution, de l'emprunt, de l'installation sur des domaines publics qui constituent d'autre part, le mode indirect. En 2003, les différents aspects du mode de faire valoir des terres maraîchères se présentaient comme ci-après :

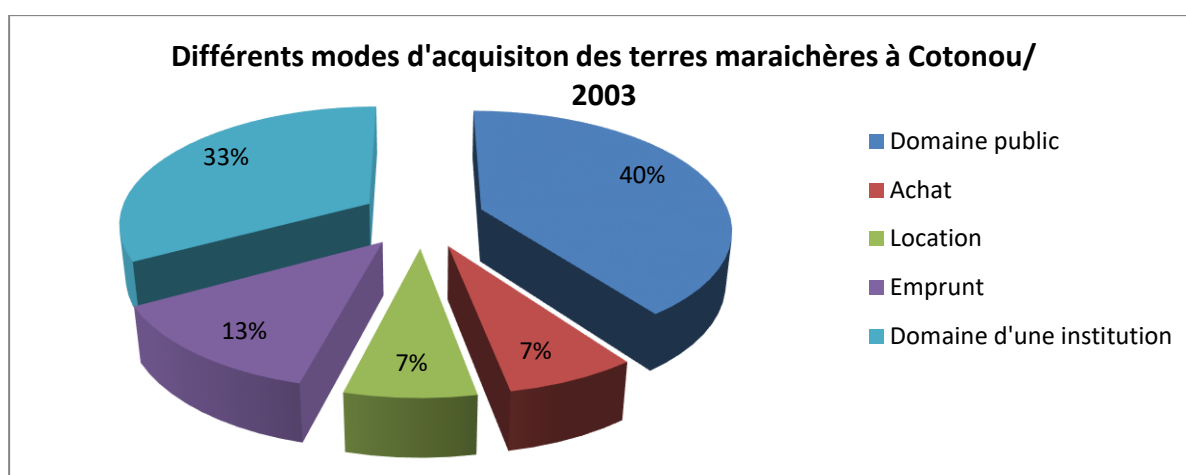


FIGURE 13 : MODE D'ACQUISITION DES TERRES MARAICHÈRES A COTONOU EN 2003

Source : Urbanisation et agriculture : analyse de l'évolution de la pression foncière sur les activités de maraîchage dans le sud Bénin. Cas de Cotonou, Ouidah et Grand-Popo, HOUNKPONOU Kolawolé Said, décembre 2003

A l'analyse, il ressort deux constats principaux :

- les terres appartenant à des institutions ou à des établissements publics constituent l'essentiel des terres maraîchères à Cotonou ;
- l'emprunt constitue le mode principal d'accès aux terres par les producteurs maraîchers.

La question que l'on pourrait se poser est de savoir si la situation a évolué de 2003 à nos jours. A cette interrogation, l'étude sur le sous secteur du maraîchage au sud-Bénin réalisé en 2007 constitue la source principale de réponse.

TABEAU 4 : CARACTERISTIQUES GENERALES DU FONCIER SUR LES SITES MARAICHERS A COTONOU

Superficie moyenne (ha) exploitée par maraicher	Mode dominant d'accès	Niveau de sécurité	Problème majeur
0,5	Occupation sans titre	Faible	Fréquents déguerpissements des sites

Source : Etude sur le sous secteur du maraîchage au sud Bénin, MAEP, septembre 2007

On remarque ainsi que loin de trouver une solution, le problème d'accès à la terre par les producteurs maraîchers s'est davantage aggravé au fil des années, à Cotonou. En effet, de l'emprunt en 2003, le mode d'occupation est de nos jours,

caractérisé par l'occupation sans titre, avec un niveau de sécurité très faible, ce qui se manifeste par de fréquents déguerpissements des sites.

Le tableau suivant renforce cette constatation.

TABLEAU 5 : AUTRES PARAMETRES DES SITES MARAICHERS A COTONOU

Paramètres	Houéyiho	Cadjèhoun	Cocotiers	Agla	Gbégamey
Appartenance des terres	ASECNA	ONIP	ASECNA	CEB	OCBN
Mode de faire valoir	Exploitation sur accord verbal	Exploitation sur accord verbal	Exploitation sur accord verbal	Occupation libre	Occupation libre
Spéculation foncière	Non	Non	Non	Non	Non
Insécurité foncière	Faible à court terme	Faible à court terme	Faible à court terme	Faible à court terme	Faible à court terme
Menaces	Insuffisance et appauvrissement des terres ; pollution du sol	Insuffisance et appauvrissement des terres ; inondation	Insuffisance et appauvrissement des terres ; promotion immobilière	Insuffisance et appauvrissement des terres ; inondation	Insuffisance et appauvrissement des terres ; aménagement du réseau

Source : Etude sur le sous secteur du maraîchage au sud Bénin, MAEP, septembre 2007

Ces informations contenues dans le tableau précédent confirment nos conclusions sur la pression foncière à Cotonou. Cette pression foncière est d'autant plus grande que la démographie de la ville connaît de fortes évolutions. De ce fait, les producteurs exploitent en général des petites superficies qui font partie du domaine public. Les disponibilités en terres sont très réduites voire insuffisants pour permettre à un maraîcher de vivre décemment de son activité. Ceci est la conséquence de la politique de développement des zones urbanisées qui privilégient le foncier bâti au détriment des espaces verts à vocation économique et de l'augmentation des actifs maraîchers qui considèrent ce secteur comme une porte de sortie du chômage et de la paupérisation. Au rythme actuel de l'évolution de la population de Cotonou estimée à 1.150.893 âmes en

2012, de l'urbanisation de la ville, de la non disponibilité es terres pour le maraîchage dans Cotonou et de la promotion immobilière, le risque est grand de voir certains sites disparaître avant 2015. Dans ce cas, la production ne pourra pas satisfaire la demande des consommateurs qui ne peut quant à elle que s'accroître, vue la poussée démographique. Dès lors, la production locale sera sans aucun doute surclassée par les importations massives des pays limitrophes voire enclavés.

1.1.4.2. L'agriculture urbaine et périurbaine à Cotonou : potentiel et opportunité

1.1.4.2.1. Diversité de l'agriculture périurbaine

L'agriculture urbaine et périurbaine donne lieu à d'intenses activités génératrices d'emplois et de richesses. De moins en moins marginale mais encore mal maîtrisée, elle est appelée à jouer un rôle important comme composante d'un système complexe de sécurité alimentaire.

L'agriculture urbaine et périurbaine constitue pour beaucoup de ménages pauvres urbains, la principale stratégie d'adaptation à la ville et présente plusieurs avantages.

Ces avantages se résument principalement en la proximité des marchés et des zones de distribution. Cette proximité se traduit par une réduction appréciable des frais de transport et une diminution de la détérioration des produits frais lors de leur acheminement.

Bien que développées sur de faibles superficies, l'agriculture urbaine et périurbaine à Cotonou et environ comporte la production végétale, la production animale, la production halieutique.

❖ **La production végétale**

Elle concerne les cultures maraîchères, la floriculture. Cependant, le maraîchage reste le type de productivité dominant.

➤ **Les cultures maraîchères :**

Au Bénin, les produits maraîchers jouent un rôle important dans l'alimentation humaine.

En effet, ils sont consommés à l'état frais, en assaisonnement dans les entrées culinaires ou comme condiments indispensables dans la préparation de différentes sauces contribuant ainsi à la réduction des maladies carencielles en micronutriments.

Les plus utilisés, en les classant par catégorie, sont :

- les légumes fruits : (Lycopersicum, esculentum), piment : (Capsio, frutescens), gombo : (ilibiscus esculentus) ;
- les légumes feuilles : Gboma :(Solanum macrocarpum), amarante (Amarantlus hybridus), crin-crin (Corchorus olitorius), chou (Brassica oleracea), laitue (lactuca sativa) ;
- les légumes à bulbe et racines : Oignon (Allium cepa), carotte (Daucus carota).

On peut les classer aussi en deux grandes catégories à savoir :

- les cultures traditionnelles de plein champ pratiquées en milieu rural : la tomate, le piment, l'oignon, le gombo, les légumes feuilles ;
- les cultures exotiques également désignées sous le vocable légumes de type européen, pratiquées dans les zones urbaine et périurbaine. Elles concernent la carotte, la laitue, le concombre, le poireau, etc. (Bonou, 2002).

TABLEAU 6 : DIFFERENTES SPECULATIONS PRATIQUEES DANS LA ZONE D'ETUDE

Type de spéculations	Noms communs	Noms botaniques
Type local	Amaranthe	Amaranthus hybridus
	Gboma	Solanum gilo raddi
	Célosie	Celosia argentea
	Crin-crin	Conchorus tridens
	Vernonia	Vernonia amygdalina
	Tomate	Lycopersicum esculentum
	Piment	Capsicum frutescens
	Gombo	Hibiscus esculentus
	Oignon	Allium cepa
Type exotique	Laitue	Lactuca sativa
	Chou	Brassica campestris
	Poireau	Allium porumm
	Poivron	Capsicum annum
	Melon	Cucumis melo
	Concombre	Cucumis sativus
	Betterave	Beta vulgaris
	Aubergine	Solanum melongena
	Carotte	Daucus carota
	Radis	Raphanus sativus
	Navet	Brassica rapa
	Basilic	Ocimum americanum
	Pastèque	Colocynthis citrullus

Source : Enquêtes de terrain, 2013

Il faut souligner que l'importance de chaque spéculation varie selon le milieu et la demande. En effet, les maraîchers de Cotonou pratiquent aussi bien les spéculations de type exotique que ceux de type local.

➤ **La floriculture**

La culture des plantes ornementales est pratiquée le long des artères principales et proches des zones résidentielles des hauts fonctionnaires surtout expatriés. Il s'agit souvent des plantes exogènes installées en pots sur environ 60 m² par personne. Les prix varient entre 50 et 400 FCFA parfois, ils montent à

1000 F CFA par plant pour des coûts de production en moyenne de 250 à 700 FCFA.

La production des denrées de base : elle s'apparente à ce qui est fait dans les milieux ruraux et comprend la production des denrées de base telles que le maïs, le manioc, le crin-crin etc. Elle peut être pratiquée dans une maison, sur des interstices urbains publics ou privés.

❖ **La production animale**

La commune de Cotonou abrite diverses espèces animales domestiques dont :

Bovins environ 10.000 têtes ; ovins environ 2000 têtes ; caprins environ 9800 têtes ; porcins environ 10.500 têtes ; poulets chairs environ 5000 têtes ; pondeuses environ 4620 têtes ; lapins 600 têtes ; autres volailles 800 têtes. (in PDC, ville de Cotonou, 2008)

Avec l'urbanisation, le gros bétail est poussé en périphérie dans les cocoteraies. L'élevage serait plus développé si les contraintes sont levées car les maraîchers utilisent beaucoup de fientes de poulets comme fertilisant.

Par ailleurs le petit élevage comme l'aulacodiculture (élevage des aulacodes), l'acatinaculture (élevage des escargots), la cuniculture (élevage des lapins), se développent de plus en plus.

❖ **La production halieutique**

La position géographique de la ville de Cotonou favorise plusieurs types de pêche :

- La pêche maritime industrielle produit en moyenne 663 tonnes de produits halieutiques et est en régression de 0,01% par an elle représente 36,38% du tonnage total ;¹⁷
- La pêche maritime artisanale pratiquée par environ 952 pêcheurs ;

¹⁷ INSAE, Annuaire statistique, 2011

- La pêche continentale est pratiquée essentiellement dans le Lac Nokoué par 3800 pêcheurs. Ces pêcheurs utilisent divers engins dont notamment 1331 pirogues. La production moyenne annuelle est de 1629,52 tonnes de produits halieutiques par an avec un maximum de 2515,58 tonnes et un minimum de 447,60 tonnes.¹⁸

Les autres types (Acadja et trous à poissons) produisent en moyenne respectivement 37,42 tonnes et 0,39 tonnes de produits halieutiques par an.

1.1.4.3. L'agriculture périurbaine et urbaine et les politiques d'aménagement et d'urbanisation à Cotonou

L'absence d'un contrôle efficace du foncier et des politiques rationnelles de lotissement rationnelles constitue l'un des problèmes majeurs de développement de la ville de Cotonou.

En effet les premiers travaux de lotissement au Bénin ont eu lieu à Cotonou et ses alentours. De nos jours encore la plupart des grands travaux de lotissement s'y déroulent. Dans les années 80, deux grandes structures de l'Etat s'étaient occupées du lotissement à savoir l'Institut National Géographique (IGN) qui était sous la tutelle du Ministère des Travaux Publics et du Transport Terrestre (MTPTT) qui faisait les travaux d'état des lieux et la SONAGIM devenue SOCOGIM, suite à la fusion avec la SONACOTRAM qui était une société de construction gérée par les Travaux publics.

Pour ce qui concerne les structures privées, il y avait le cabinet « HURST » du Géomètre expert feu ADAH Etienne premier cabinet installé au Bénin avant l'indépendance du pays et le cabinet du Géomètre Expert DJINADOU Tadjou en 1970.

Actuellement, les principaux acteurs du domaine sont installés soit en Cabinets de géomètres pour ce qui concerne les phases d'état des lieux et d'application

¹⁸ INSAE, Annuaire statistique, 2011

des travaux de lotissement, phases exécutées par l'IGN ou en cabinets d'Urbanisme ou d'Architecture pour la phase d'étude éventuellement exécutée par la Direction Départementale de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme (DDEHU).

Les géomètres sont regroupés au sein de l'Ordre des Géomètres- Experts du Bénin alors que les Architectes et les Urbanistes sont inscrits à l'Ordre National des Architectes et des Urbanistes du Bénin. Depuis l'indépendance, très peu d'efforts ont été consacrés à la mise en place d'un véritable arsenal juridique sur le foncier en général et sur la politique d'occupation du sol à Cotonou en particulier, susceptible de constituer l'instrument privilégié de la politique foncière de l'Etat.

La seule véritable référence nationale dans le domaine du foncier demeure incontestablement la loi N° 65-25 du 14 Août 1965 portant régime de la propriété foncière au Bénin. Il s'agit en fait du cadre juridique de l'immatriculation qui n'est autre qu'une copie conforme du décret du 24 juillet 1932 réorganisant le régime de la propriété foncière en Afrique Occidentale Française (AOF).

Parmi les causes de l'échec du régime de l'immatriculation (puisque'il n'a pas permis de résoudre le problème de sécurité foncière), les plus importantes concernent la lourdeur de la procédure, son coût onéreux et la centralisation du service de la conservation foncière. Il faut ajouter à tout cela le défaut de vulgarisation des textes. Il est vrai qu'à Cotonou, les populations entendent parler souvent de titre foncier tout comme du permis d'habiter qui est un titre précaire et révocable délivré par les mairies.

Au-delà des problèmes précités, selon une étude réalisée par le cabinet Canadien LAVALIN en 1994 à la demande du Président Nicéphore D. SOGLO, Cotonou est constituée de un tiers (1/3) de zones inondables, un tiers (1/3) de bas-fonds et un tiers (1/3) de zones sèches. Par conséquent pour une bonne politique

d'occupation du sol à Cotonou, on devrait distinguer des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) à savoir :

- des zones habitables ;
- des zones non habitables ;
- des zones industrielles ;
- etc.

Cette démarche n'a pas été respectée si bien que les populations ont occupé anarchiquement les bas-fonds et les zones inondables bouchant ainsi le passage de l'eau. Ce qui occasionne régulièrement des inondations dans la ville. Cotonou est débordée par une croissance démographique et spatiale à laquelle elle n'a pas été préparée : un zonage inadapté et un sous-équipement crucial qui posent des problèmes tant dans les centres que dans les quartiers périphériques.

Par ailleurs, les autorités préfectorales ont loti sans aucun plan d'aménagement toutes les zones inondables et les bas-fonds, ce qui constitue un véritable casse-tête pour les autorités municipales.

Aujourd'hui, dans le contexte de la décentralisation, les autorités communales ont un rôle prépondérant à jouer dans l'aménagement urbain à Cotonou. En effet, la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin dispose en son article 84 : « La commune élabore et adopte son plan de développement. Elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population. Dans ce cadre :

- elle élabore les documents de planification nécessaires :
 - le schéma directeur d'aménagement de la commune ;
 - le plan de développement économique et social ;
 - les plans d'urbanisme dans les zones agglomérées ;
 - les règles relatives à l'usage et à l'affectation des sols ;

- les plans de détails d'aménagement urbain et de lotissements.
- elle délivre les permis d'habiter et les permis de construire ;
- elle assure le contrôle permanent de la conformité des réalisations et des constructions avec la réglementation en vigueur. »

De même, l'article 85 de la même loi dispose : « La Commune a compétence en matière d'habitat pour créer les conditions pouvant favoriser la promotion immobilière publique et privée. » tandis que l'article 86 dispose : « La commune donne son avis sur la tranche communale du plan national de développement ainsi que sur les projets concernant les investissements publics à caractère régional ou national à réaliser sur son territoire.

Elle est partie prenante aux procédures et aux opérations d'aménagement du territoire pour ce qui concerne son ressort territorial.

Elle réglemente, autorise et contrôle l'occupation temporaire de son domaine public. »

A l'analyse, on constate que la première autorité qui a à charge la politique d'aménagement de la ville de Cotonou est le conseil municipal et le Maire de la Ville. A cet effet, plusieurs documents ou outils d'urbanisme et d'aménagement devraient être élaborés. Il s'agit:

- du schéma directeur d'aménagement de la commune
- des plans d'urbanisme dans les zones agglomérées
- des règles relatives à l'usage et à l'affectation des sols
- des plans de détails d'aménagement urbain et de lotissements

Le lotissement ne devrait donc pas s'opérer en dehors des règles édictées dans ces documents. De même, seules ne devraient être loties que les zones destinées à l'habitation. Le schéma directeur d'aménagement de la commune devrait délimiter les zones affectées à l'habitation de celles affectées soit à l'agriculture, soit à l'industrie ou encore, à d'autres activités. Ce lien entre les divers documents d'aménagement et d'urbanisme d'une part ainsi que les règles

d'urbanisme, d'occupation des sols, de construction, etc. constitue le socle du développement harmonieux de l'espace urbain à Cotonou.

Malheureusement, l'ensemble de ces documents n'existe pas actuellement dans la municipalité de Cotonou. Situation aggravante, plusieurs lotissements ont déjà été réalisées et parfois, dans des zones impropres à l'habitation ou des zones favorables plutôt à l'agriculture urbaine. Le système d'aménagement urbain à Cotonou n'est donc pas favorable à l'agriculture urbaine en général et aux productions maraîchères en particulier.

1.1.4.4. De l'établissement du diagnostic

A l'analyse, il ressort que les enquêtes réalisées confirment les causes supposées identifiées en ce qui concerne les hypothèses précédemment émises. En effet, la propriété des terres arables pose un véritable problème aux exploitants maraîchers de sorte qu'aujourd'hui, tels que le montrent les résultats des enquêtes, la pression foncière, la précarité des titres d'exploitation constituent des risques majeurs au développement de la production maraîchère.

A contrario, ce type de production constitue une solution au déficit de la sécurité alimentaire. En effet, l'analyse des habitudes alimentaires des habitants de la ville¹⁹ permet de se rendre compte que les produits maraîchers, s'ils sont bien promus, sont une réserve d'aliments à portée de main, facile d'accès, peu coûteux pour les ménages.

De même, il faudra remarquer que la pression foncière observée résulte logiquement de l'absence de politique logique et rigoureuse d'aménagement urbain²⁰. La filière maraîchère côtoie simplement les politiques d'aménagement de la ville sans être prise en compte. Jusqu'à un récent passé, aucune politique

¹⁹ Voir graphiques 10, 11, 12 et 13.

²⁰ Conformément aux dispositions des lois de décentralisation. (Voir articles 84 à 86 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en Républiques du Bénin).

d'aménagement de la ville ne prévoit un projet d'installation officielle pour les acteurs et l'agriculture périurbaine en général.

Il ressort également de nos entretiens que les producteurs de la ville de Cotonou font du maraîchage traditionnel (Légumes, fruits...) à grande échelle. Comme précédemment souligné, la plupart des terres ne leur appartiennent pas, par conséquent ils sont constamment menacés de déguerpissement.

Au regard de ces constats, il urge de dynamiser le secteur maraîcher à travers la résolution des causes identifiées.

1.1.4.5. Perspectives : de la nécessité de dynamiser le secteur maraîcher

La première responsabilité incombe aux autorités municipales. Suivent alors les autorités déconcentrées et nationales.²¹ Deux types d'actions sont à mener :

- l'élaboration des documents d'aménagement urbain de Cotonou, qui prennent en compte la promotion des activités maraîchères ;
- la prise en compte des activités maraîchères comme activités dotées d'un fort potentiel d'amélioration des ressources financières municipales.

Le cadre normatif existe et est assez favorable à l'élaboration des documents d'aménagement et d'urbanisme de Cotonou. Il s'agit davantage d'une question de volonté politique et de prise de conscience de l'importance et de l'utilité de desdits documents.

Nous suggérons donc aux autorités municipales :

- la réalisation du Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune (SDAC) ;
- la réalisation du Plan Directeur d'Urbanisme (PDU)
- l'identification des réserves à vocation agricoles dans le schéma directeur d'urbanisme de la ville.

²¹ CeCPA, CeRPA, MEHU, ABE...

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme de la ville doivent définir et délimiter clairement les zones à vocation agricole de façon garantie.

Il faudra également délivrer aux exploitants maraîchers desdits espaces, des titres sécurisés qui leur permettent d'exploiter librement et de façon rassurée ces espaces moyennant contrepartie financière à la collectivité et durant une période définie.

Pour ce faire, la collectivité pourrait racheter de vastes domaines propices à ce type d'activités et les remettre en concession aux exploitants maraîchers. A l'heure actuelle de notre législation sur la propriété foncière, cela apparaît comme la solution la plus plausible.

Dans tous les cas, cette analyse devrait inspirer les autres collectivités locales de sorte à tirer leçon de l'expérience de Cotonou où très peu reste encore à sauver, au vu de l'état actuel de développement spatial de la ville.

CONCLUSION GENERALE

Le présent travail de recherche, réalisé dans le cadre du diplôme d'étude approfondie en Sociologie-Anthropologie, s'est axé sur problématique du développement de l'agriculture urbaine face aux contraintes de l'aménagement de la ville de Cotonou. A travers cette étude, le constat est que si Cotonou offre d'évidentes potentialités en termes d'écoulement des produits maraîchers et que la demande existe, les contraintes foncières auxquelles font souvent face les producteurs maraîchers constituent de véritables handicaps au développement de l'activité. De même, les politiques d'aménagement ou d'urbanisation de Cotonou ne prennent pas suffisamment en compte la présence de cette activité, ce qui tend à réduire les marges de manœuvre des producteurs.

L'étude menée au sujet de la production maraîchère et de ses contraintes à Cotonou est d'autant plus pertinente qu'une bonne partie des aliments les plus consommés dans cette ville est issue de la production maraîchère. Dans le cadre de notre étude, nos recherches nous ont conduits à identifier plusieurs facteurs limitant la production maraîchère à Cotonou. Ces facteurs peuvent être perçus à plusieurs échelles de gestion. Cependant, elles sont quasi liées à la terre, support principal de l'activité de production maraîchère. Un second constat est que la production scientifique abonde sur les divers aspects soulevés. Partant de la sécurité foncière, à l'aménagement de territoire, en passant par la sécurité alimentaire.

Notre approche du sujet nous a conduits à faire des analyses visant en à fournir aux décideurs des éléments d'appréciation sur les facteurs freinant le développement de la production maraîchère à Cotonou. Au terme desdites analyses, nous avons essentiellement opté pour l'exploitation par les autorités locales, du cadre normatif favorable à l'élaboration des documents d'aménagement et d'urbanisme de Cotonou, pour l'élaboration de documents

d'aménagement urbain de Cotonou, qui prennent en compte la promotion des activités maraîchères. La première responsabilité incombe aux autorités municipales. Suivent alors les autorités déconcentrées et nationales.

Nous suggérons aux autorités municipales la réalisation du Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune (SDAC), la réalisation du Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) et l'identification de réserves à vocation agricoles dans le schéma directeur d'urbanisme de la ville.

La collectivité pourrait racheter de vastes domaines propices à ce type d'activités et les remettre en concession aux exploitants maraîchers.

A l'heure actuelle de notre législation sur la propriété foncière, cela apparaît comme la solution la plus plausible.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

1. **DEGUENON Edgard**, Problématique foncière et développement de l'agriculture urbaine à Cotonou et environs : L'expérience de l'Union Communale des Producteurs de Cotonou en matière de recherche de solution, leçons à tirer et propositions d'actions pour développer une agriculture urbaine et périurbaine durable
2. **Editorial, Magazine agriculture urbaine**, (2001). Entre les impacts positifs et négatifs. Magazine publié par le Centre d'information sur l'agriculture urbaine et la foresterie.
3. **Houkpodoté M., Tossou C.**, (2001). Profil des interactions entre la problématique foncière et le développement de l'agriculture urbaine dans la ville de Cotonou et environs. Cotonou, Bénin, Institut Africain de Gestion Urbaine Iagu / Chambre nationale d'agriculture du Bénin, rapport final d'étude, 68p.
4. **Pierre-Yves Le Meur**, (2008). L'information foncière, bien commun et ressource stratégique : le cas du Bénin, 29p.
5. **Torreilles, J.-C.**, 1995 : Typologie des systèmes de cultures In Filières maraîchères à Brazzaville : Stratégies des acteurs et dynamique des échanges, CIRAD-FLHOR-AGRICONGO-AGRISUD International, Chapitre V, pp. 145-148.

OUVRAGES SPECIFIQUES

6. **Agrisud International**, (2003). Programme d'appui au développement agricole périurbain, études de faisabilité, Tome 1, 32 p.
7. **HOUNKPONOU Kolawolé Said**, (2003). Urbanisation et agriculture : analyse de l'évolution de la pression foncière sur les activités de maraîchage dans le Sud Bénin. Cas de Cotonou, Ouidah et de Grand-Popo

8. **Institut Africain de Gestion Urbaine**, (2007). Présentation sommaire de l'agriculture urbaine à Poro-Novo
9. **Mario Margiotta**, (1997). Agriculture périurbaine et SADA dans les villes d'Afrique francophone
10. **Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche**, (2007). Etude sur le sous secteur du maraîchage au sud Bénin
11. **MONGBO R. et FIOQUET A.** (1995). Enjeux fonciers, pauvreté et stratégies de survie sur les terres de barre au Bénin. Rapport final de l'étude "Pauvreté et Accès à la terre" réalisé par le projet bénino-allemand "Assistance-Conseil en matière de politique sociale" au Ministère du Plan et de la Restructuration économique. CEBEDES-XUDODO.
12. **Mongbo R. ; Floquet A.** (1998). Des paysans en mal d'alternatives. Dégradation des terres, restructuration de l'espace agraire et urbanisation au bas Bénin.
13. **MONGBO R. et al.** (2004). La terre comme fonds de commerce en milieu urbain, Résultats d'une Enquête collective et rapide sur les enjeux, les conflits et les groupes stratégiques (ECRIS) à Abomey et Bohicon.
14. **Union Sous préfectorale des Producteurs**, (2000). La problématique du maraîchage à Cotonou.

ARTICLES SCIENTIFIQUES ET ARTICLES DE REVUS

15. **AHO, Nestor; KOSSOU, Dansou K.** : Précis d'agriculture tropicale : bases et éléments d'applications Cotonou : les éd. du Flamboyant, 1997. 464p.
16. **ASSOGBA·MIGUEL Virginie**, Agriculture urbaine et péri-urbaine à Cotonou ; Bulletin de la Recherche agronomique, Numéro 27 - décembre 1999
17. **FAO**, (2006). Note d'orientation n° 2

18. **Urbanew**, (2005). Deuxième Forum Urbain : Villes, carrefours de cultures
19. **Courrier de l'environnement de l'INRA n°36**, (mars 1999) : Questions relatives à l'agriculture urbaine par l'Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture ; p. 107-108

THESES, MEMOIRES

20. **AKPINFA E.** : Problématique de la gestion foncière dans les centres urbains secondaires du Bénin : cas de Glazoué et Dassa-Zoumè ; mémoire de maîtrise, option : aménagement du territoire, Université d'Abomey-calavi
21. **BLALOGOE C. Parfait**, Problématique de la valorisation agricole des déchets solides ménagers de la ville de Cotonou, Juillet 2009, Mémoire DEA Géoscience et Aménagement de l'espace, UAC
22. **KAKAI H.**, (2008). *Lotissement et Dynamiques foncières dans la conurbation d'Abomey-Bohicon*. Mémoire de DESS/Population et Dynamiques foncières. CEFORP/UAC, 2005 ; **KAKAI A.**, Pression foncière sur l'agriculture dans la commune d'Abomey-Calavi, Mémoire de maîtrise en Géographie et aménagement du territoire, DGAT/FLASH/UAC
23. **N'Bessa B.** : Porto-Novo et Cotonou (Bénin) : origine et évolution d'un doublet urbain ; Novembre 1997, 470 p.
24. **Simeni, T.G.M.**, 2005 : Etude socioéconomique des systèmes de production maraîchère en zones urbaine et périurbaine de la ville de Djougou, Département de la Donga, Mémoire pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur Agronome, FSA/UAC, 104 p.
25. **Zossou, E.**, 2004 : Analyse des déterminants socioéconomiques des pratiques phytosanitaires : cas des cultures maraîchères à Cotonou, Département du littoral, Thèse pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur agronome, FSA/UAC, 98 p.

RAPPORTS D'ETUDES

26. **Blaudin de Thé Camille, Erktan Amandine, Vergobbi Charles** : La filière agricole au coeur des villes en 2030, Février 2009, 60p.
27. **Ramanou Y. M, A. ABOUDOU, Christoph JOECKER, Ursula NICA** : La gestion des espaces agricoles à la périphérie des centres urbains ouest-africains: Cas de Parakou au Bénin, 2003, 72p.
28. **Rigobert Cocou TOSSOU, Simplicie Davo VODOUHE, B. ASSOGBA, Joseph A. FANOU, Augustin Tèko KOUEVI** : Dynamique d'urbanisation d'Abomey-Bohicon : opportunités et contraintes pour la filière maïs, Mars 2007, 44p.
29. **Tiamiyou, I.**, 1995 : Mission de consultation en phytotechnie maraîchère du 30 juillet au 12 août 1995, Rapport phase 1, Situation actuelle, FAO, 73 p.
30. **Tiamiyou, I., Sodjinou, E.**, 2003 : Étude diagnostic des filières maraîchères de la vallée du fleuve Niger, Rapport provisoire, PADSE-CAD/FSA/UAC-MAEP, 89 p.

PAGE OU SITE WEB

31. [http://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/La direction générale du Trésor/Les services économiques à l'étranger/situation-des-principales-productions-agricoles-en-republique-du-benin.htm](http://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/La%20direction%20g%C3%A9n%C3%A9rale%20du%20Tr%C3%A9sor/Les%20services%20%C3%A9conomiques%20%C3%A0%20l'%C3%A9tranger/situation-des-principales-productions-agricoles-en-republique-du-benin.htm), septembre 2011
32. http://edoc.hu-berlin.de/dissertationen/kesslerangelika-2004-0728/HTML/kessler_html_m56aede1f.gif, avril 2013)
33. <http://www.cg94.fr/espaces-verts-et-paysage/11022-lexique.html>
34. <http://cybergeogeo.revues.org/19683>

ANNEXES

ANNEXE 1 : POPULATION DE COTONOU PAR ARRONDISSEMENT

TABLEAU 7 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR ARRONDISSEMENT

Arrondissement	Nombre de quartiers	Effectif total	masculin	Féminin	Nombre de ménages	Taille des ménages	Poids démographie
1^{er}	10	55413	27076	28337	12176	4.6	8.3
2^{ème}	12	53708	26106	27602	12734	4.2	8.1
3^{ème}	13	59830	29157	30673	13368	4.5	9.0
4^{ème}	11	39012	19460	19552	8938	4.4	5.9
5^{ème}	15	32864	16164	16700	7762	4.2	4.9
6^{ème}	19	71085	34684	36399	16637	4.3	10.7
7^{ème}	12	36158	16963	19195	8410	4.3	5.4
8^{ème}	8	37631	17895	19736	9231	4.1	5.7
9^{ème}	4	61585	30095	31490	14718	4.2	9.3
10^{ème}	7	41806	19737	22069	9535	4.4	6.3
11^{ème}	13	36219	17451	18768	8142	4.4	5.4
12^{ème}	14	76217	37191	39026	18172	4.2	11.4
13^{ème}	6	63572	31187	32385	14523	4.4	9.6
TOTAL		65100	323168	341932	154346	4.3	100

Source : INSAE/RGPH3

ANNEXE 2 : GUIDES D'ENTRETIEN ET QUESTIONNAIRES

Guide d'entretien N°1

Cibles : producteurs

Ce guide d'entretien s'adresse aux producteurs pour mieux s'imprégner des difficultés qui entravent le bon déroulement de leurs activités.

- 1- Dites-nous comment se présente la situation générale du maraîchage au sein de votre communauté de producteurs ?
- 2- Les terres exploitées vous appartiennent-elles ?
- 3- Les superficies emblavées depuis que vous exercez cette activité ont-elles augmenté ou diminué ? pourquoi ?
- 4- Comment s'effectue le processus général de production ?
- 5- Quels sont les types de légumes produits ?
- 6- Rencontrez-vous des difficultés de production en ce qui concerne :
 - Accès à la terre ;
 - L'irrigation ;
 - L'approvisionnement en intrants ;
 - D'écoulement de la production ;
 - De taxes ou d'impôts
 - De moyens financiers ;
 - D'équipements et de matériels de travail ?
- 7- Ce travail vous permet-il de satisfaire vos besoins ?
- 8- Que souhaiteriez-vous pour l'amélioration de votre productivité ?

Guide d'entretien N°2

Cibles : agents du MAEP, Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, et agents de l'Agence Béninoise de l'Environnement

Ce guide d'entretien s'adresse aux agents du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, et aux agents de l'Agence Béninoise de l'Environnement.

- 1- Vous représentez une des structures qui s'occupe de l'environnement et de l'aménagement du territoire à Cotonou et ses périphéries, pouvez-vous nous parler des caractéristiques environnementales et démographiques actuelles de cette ville et de ses périphéries ?
- 2- Quelles sont les méthodes utilisées pour remédier à cette urbanisation rapide et aux aléas climatiques ?
- 3- Il n'est plus à démontrer que ces caractéristiques démographiques et environnementales entravent de manière générale le développement de la ville et de ses périphéries dont l'une des composantes est l'agriculture urbaine et périurbaine, quelles sont les mesures qui sont prises pour remédier à cette situation ?

Guide d'entretien N°3

Cibles : agents de la Mairie

Ce guide d'entretien s'adresse aux agents de la Mairie.

- 1- Compte tenu de la poussée démographique dans la ville, quelles sont les politiques qui sont mises en œuvre par votre structure pour son aménagement ?
- 2- Ces politiques d'aménagement n'empiètent-elles pas sur les activités agricoles de la ville ?
- 3- Prennent-elles en compte l'agriculture urbaine et périurbaine ?
- 4- Si oui, quels sont les apports de ces politiques d'aménagement à l'agriculture urbaine et périurbaine ?

Guide d'entretien N°4

Cibles : personnes ressources : au MAEP

- 1- Les caractéristiques démographiques et environnementales entravent de manière générale le développement de la ville de Cotonou et de ses périphéries dont l'une des composantes est l'agriculture urbaine et périurbaine, quelles sont les mesures qui peuvent être prises pour remédier à cette situation ?
- 2- Compte tenu de la poussée démographique dans la ville, quelles sont les politiques qui peuvent être mises en œuvre par votre structure pour son aménagement ?

QUESTIONNAIRE 1

Cibles : consommateurs de produits maraîchers de la ville de Cotonou et de ses périphéries

Ce questionnaire a été établi dans le cadre d'une étude «*Problématique de l'Agriculture urbaine et périurbaine face aux contraintes de l'aménagement de la ville de Cotonou*», et s'adresse aux consommateurs de produits maraîchers de la ville de Cotonou et de ses périphéries. Nous vous remercions pour le temps que vous allez prendre pour répondre aux questions et du soin avec lequel vous le ferez.

Identification du site :

Date :

Département :/ Commune:

Arrondissement : / Quartier/Village

Situation matrimoniale

Sexe : M

21ans et plus

Marié célibataire veuf Divorcé

Union libre

Situation professionnelle : Vous faites quoi dans la vie ?

Commerçant Cultivateur Ouvrier agent

administratif

Autres

I- Contributions de l'agriculture urbaine et périurbaine à la survie et à la sécurité alimentaire des ménages urbains

Quelles sont vos habitudes alimentaires (votre menu est généralement composé de quoi) ?

Riz légumes Crudités Pâte et sauce graine

Spaghettis Petits pois Haricots

Quelle est la fréquence dans chaque cas de figure par semaine ?

Riz : 1fois par semaine 2fois par semaine tous les jours

Légumes : 1fois par semaine 2fois par semaine tous les jours

Crudités : 1fois par semaine 2fois par semaine tous les jours

Pâte et sauce graine 2fois par semaine tous les jours

Spaghettis : 2fois par semaine tous les jours

Petits pois haricots

Achetez-vous régulièrement les produits maraîchers ?

Oui Non

Si oui, lesquels ?

Où vous les procurez-vous ?

Quelles sont vos périodes de difficultés ou d'insécurité monétaire au sein de votre ménage ?

Durant ces périodes, consommez-vous les produits maraîchers ?

Oui Non

Avec quelle fréquence les consommez-vous ?

Une fois par semaine deux fois par semaine trois fois par
semaine

Tous les jours

Pouvez-vous affirmer que les produits maraîchers constituent des aliments à moindre coût capables de réaliser un repas complet ?

Oui Non

Trouvez-vous ces produits facilement sur le marché ?

Oui Non

ANNEXE 3 : ECHANTILLONNAGE ET RESULTATS DES ENQUETES

TABLEAU 8 : REPARTITION DE L'ECHANTILLON SELON LES CATEGORIES D'ACTEURS

Groupes cibles	Effectifs	Répartition de l'échantillon (%)
Agents mairie de Cotonou	10	5,6%
Agents MAEP, MEHU et ABE	10	5,6%
UDP	2	1,1%
Producteurs	108	60,0%
Consommateurs	50	27,8%
Total	180	100,0%

Source : Données de terrain, avril 2013

TABLEAU 9 : QUELQUES DONNEES COLLECTEES AU NIVEAU DES PRODUCTEURS (TOTAL DES ENQUETES= 108)

N°	Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)
Les terres exploitées vous appartiennent-elles ?	Oui	10	
	Non	98	
Ce travail vous permet-il de satisfaire vos besoins ?	Oui	0	
	Non	108	
Rencontrez-vous des difficultés de production en ce qui concerne	Accès à la terre	98	
	L'approvisionnement en intrants	2	
	D'équipements et de matériels de travail	8	
Que souhaiteriez-vous pour l'amélioration de votre productivité ?	Accès facile et assuré à la terre	98	
	Meilleure organisation des producteurs	8	
	Accès au financement	2	

Source: Notre enquête, avril 2013

TABLEAU 10 : QUELQUES DONNEES COLLECTEES AU NIVEAU DES CONSOMMATEURS (TOTAL DES ENQUETES = 50)

N°	Réponses	Effectifs	Pourcentage (%)
Composition des menus	Riz	18	17,82
	légumes	22	21,78
	Crudités	5	4,95
	Pâte et sauce graine	25	24,75
	Spaghettis	12	11,88
	Petits pois	8	7,92
	Haricots	11	10,89
Achetez-vous régulièrement les produits maraîchers ?	Oui	48	96
	Non	2	4
Durant les périodes de difficultés financières, consommez-vous les produits maraîchers ?	Oui	28	56
	Non	22	44
Pouvez-vous affirmer que les produits maraîchers constituent des aliments à moindre coût capables de réaliser un repas complet ?	Oui	32	64
	Non	18	36
Trouvez-vous ces produits facilement sur le marché ?	Oui	50	100
	Non	0	0

Source: Notre enquête, avril 2013

ANNEXE 4 : APPORT NUTRITIF DES PRODUITES MARAICHERS

TABLEAU 21 : APPORTS EN ELEMENTS NUTRITIFS DE QUELQUES PRODUITS MARAICHERS

<i>Nutriments</i>	<i>Calcium</i>	<i>Phosphore</i>	<i>Fer</i>	<i>Vitamines</i>				
				<i>A</i>	<i>B1</i>	<i>B2</i>	<i>PP</i>	<i>C</i>
<i>légumes</i>	<i>mg</i>	<i>mg</i>	<i>mg</i>	<i>mg</i>	<i>mg</i>	<i>mg</i>	<i>mg</i>	<i>mg</i>
Pomme de terre	13,5	51,0	1,1	25,0	0,07	0,03	1,3	21,1
Haricot frais	43	-	1,4	750	0,08	0,12	0,5	27
Carotte	35	38	0,7	5840	0,04	0,04	0,6	8
Gombo	84	90	1,2	185	0,04	0,08	0,6	47
Oseille de guinée	213	93	4,8	4135	0,17	0,45	1,2	54
Aubergine	14	-	1,3	34	0,05	0,05	0,5	9
Amarante	410	103	8,6	5716	0,05	0,42	1,2	64
Chou	47	40	0,7	100	0,04	0,04	0,3	54
Laitue	26	-	0,7	180	0,10	0,10	0,4	10
Oignon	27	45	0,8	0	0,02	0,04	0,2	11
Tomate	10	24	0,6	450	0,06	0,04	0,6	26
Crin-crin	360	122	7,2	6410	0,15	0,53	1,2	80
Piment rouge	58	101	2,9	7140	0,25	0,20	2,4	121
Poivron vert	29	61	2,6	180	0,12	0,15	2,2	120

Source : CeCPA Atlantique, 2009

LISTE DES FIGURES		PAGES
Figure 1	:	17
Figure 2	:	42
Figure 3	:	48
Figure 4	:	51
Figure 5	:	52
Figure 6	:	52
Figure 7	:	53
Figure 8	:	54
Figure 9	:	54
Figure 10	:	55
Figure 11	:	55
Figure 12	:	56
Figure 13	:	57
LISTE DES TABLEAUX		PAGES
Tableau I	:	16
Tableau II	:	25
Tableau III	:	49
Tableau IV	:	57
Tableau V	:	58
Tableau VI	:	61

TABLE DES MATIÈRES

DEDICACES.....	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	v
RESUME.....	vi
INTRODUCTION GENERALE.....	7
CHAPITRE 1 ^{er} : CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE	10
1.Problématique de la recherche.....	10
Problème.....	10
Objectifs de la recherche	12
1.1.1. Objectif Général.....	12
1.1.2. Objectifs Spécifiques.....	12
1.1.3. Hypothèses.....	13
Justification du sujet de recherche.....	13
2 Démarche méthodologique.....	14
Les différentes approches de la recherche.....	14
De la détermination de la zone d'enquête à la réalisation de l'enquête	16
2.1.1 Zone d'intervention et critères de choix des quartiers.....	16
2.1.2 Elaboration et validation des outils de collecte.....	18
2.1.3 Collecte, traitement et analyse des données.....	19
2.1.4 Difficultés et limites de l'enquête.....	19
2.1.5 Présentation de la zone de l'étude.....	20
2.1.5.1 Cadre physique	22
2.1.5.1.1 Climat	22
2.1.5.2 Activités économiques.....	22
2.1.5.2.1 Agriculture	23
2.1.5.2.2 Elevage	23
2.1.5.2.3 Unités économiques.....	23
3.CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET APPROCHE THEORIQUE DE LA RECHERCHE.....	24
Clarification conceptuelle.....	24
3.1.1 Agriculture urbaine et périurbaine :.....	24
3.1.2 Aménagement du territoire :.....	27
3.1.3 L'urbanisation.....	29
3.1.4 La pression foncière.....	30

3.1.5	La sécurité alimentaire.....	33
	Revue de littérature	35
3.1.6	Le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine face à la pression foncière à Cotonou.....	45
3.1.6.1	Le foncier au Bénin	45
3.1.6.2	Le maraîchage à Cotonou et le foncier	56
3.1.7	L'agriculture urbaine et périurbaine à Cotonou : potentiel et opportunité	59
3.1.7.1	Diversité de l'agriculture périurbaine	59
3.1.7.2	Potentialités de l'agriculture urbaine et périurbaine	40
3.1.8	L'agriculture périurbaine et urbaine et les politiques d'aménagement et d'urbanisation à Cotonou.....	63
1.	Analyse des données de la recherche	47
	Structure par âge et par sexe de la population	47
1.1.1.	Population active.....	47
1.1.2.	Ménages.....	47
	Présentation et discussion des résultats de l'enquête.....	51
1.1.3.	Présentation des résultats.....	51
1.1.3.1.	Au niveau des Producteurs	51
1.1.3.2.	Au niveau des consommateurs	53
1.1.4.	Discussions des résultats.....	56
1.1.4.1.	De l'établissement du diagnostic	67
1.1.4.2.	De la nécessité de dynamiser le secteur maraîcher	68
	CONCLUSION GENERALE	70
	BIBLIOGRAPHIE	72
	ANNEXES	76
	Annexe 1 : Population de cotonou par arrondissement	1
	Annexe 2 : Guides d'entretien et questionnaires	2
	Annexe 3 : Echantillonnage et résultats des enquêtes	7
	LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	2
	Table des matières	3